

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Convention territoriale globale

Octobre 2018

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Val de Banquière, représenté par Monsieur Honoré COLOMAS, son président, dont le siège est situé 21 boulevard du 8 Mai 1945 – 06730 Saint André de la Roche

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales des Alpes Maritimes représentée par Monsieur Yves FASANARO, son directeur général, dont le siège est situé au 47 avenue de la Marne - 06000 Nice

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej), les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » ne sera prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception, et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- *Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :*

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse*</i>
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes
Lieu d'accueil enfants-parents	

- *Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire :*

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse*</i>
Ludothèque	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne Exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd (*)
Diagnostic initial (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2018.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Il s'assure que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Il est conscient de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, il s'engage à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Il s'engage à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et annexée à la présente convention.

Le partenaire s'engage à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- o **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;

- o **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire doit porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures. Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- o Le périmètre de ses compétences ;
- o Ses missions ;
- o Les statuts ;
- o Le règlement intérieur ;
- o L'activité ;
- o Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- o Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- o L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2 - Au regard du public visé par la présente convention :

Le partenaire s'assure que :

- o Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- o La participation du public à la vie de la structure est effective ;
- o La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- o Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- o Les règles de confidentialité sont respectées ;
- o Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés

3 - Au regard de la communication

Le partenaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire s'assure pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- o D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- o D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- o De droit du travail ;
- o De règlement des cotisations Urssaf ;
- o D'assurance ;
- o De recours à un commissaire aux comptes ;
- o De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

5 - Au regard des pièces justificatives

Le partenaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, il s'engage à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire s'engage à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires au paiement de la prestation de service contrat « enfance et jeunesse »
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention

5.1 - Les pièces justificatives relatives au partenaire

Collectivités territoriales – Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal	

5.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. « Convention territoriale globale »)		Fiche diagnostic (cf. « Convention territoriale globale »)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Éléments financiers	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures,	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes

	activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	convention pour chacune des années couvertes par la convention.	ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	par la convention
Activité	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (En vue de l'élaboration du schéma de développement)	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)

5.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant l'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

6 - Au regard de la tenue de la comptabilité

Le partenaire s'engage sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 3 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé issu de la Convention territoriale globale
- Sa contribution à l'évaluation du projet initial issu de la Convention territoriale globale

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 4 - Le versement de la subvention

1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :

- Un acompte sera versé au plus tard le 31 mars de chaque année à hauteur de 70 % des sommes indiquées dans le schéma de développement financier.

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) est effectué **sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.**

2 – Régularisation (en cas de versement d'acompte)

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeurs – Au regard des pièces justificatives », la Caf procède au calcul des sommes réellement dues.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 5 -Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s)et/ou du (des) partenaire(s) employeurs – Au regard des pièces justificatives de la présente convention avant le 30/ juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

1 – Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 31/03 et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention

2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

À cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit annexe de la « convention territoriale globale » signée par le partenaire.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 - « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puisse s'y opposer.

Le partenaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail.

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du **01/01/2018 au 31/12/2021**.

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au **31 décembre 2021**.

La présente convention ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Article 7 - La révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention

Article 8 - Fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « avenants » ci-dessus.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 - Recours

Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le « partenaire » reconnaît avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que la charte de la laïcité

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à NICE,

Le 26 /11 / 2018,

En 2 exemplaires

La Caf,
Le Directeur général
de la Caisse d'allocations familiales
des Alpes-Maritimes

P/Le Directeur Général,
Le Sous-Directeur de l'Action Sociale
Fabienne GUILHOT

Yves FASANARO

Le partenaire,
Le Président
du SIVOM Val de Banquière

Honoré COLOMAS



ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF

TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTION	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS			
				2018	2019	2020	2021
MODULE 1 (01/01/2018)							
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Castagniers Périscolaire	3 241,62	3 241,62	3 241,62	3 241,62
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie de Colomars Extra	40 483,51	40 483,51	40 483,51	40 483,51
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Colomars Péri	47 484,50	47 484,50	47 484,50	47 484,50
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie de Levens Extra	43 119,87	43 119,87	43 119,87	43 119,87
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie de Levens Péri	25 464,03	25 464,03	25 464,03	25 464,03
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Aspremont Extra	38 234,22	38 234,22	38 234,22	38 234,22
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Castagniers – St Blaise Extra	58 865,00	58 865,00	58 865,00	58 865,00
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon JR Extra	3 979,37	3 979,37	3 979,37	3 979,37
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon JR Périscolaire	24 910,40	24 910,40	24 910,40	24 910,40
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Roquette sur Var Péri	34 650,06	34 650,06	34 650,06	34 650,06
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Extra	75 131,78	75 131,78	75 131,78	75 131,78
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Péri	240 980,66	240 980,66	240 980,66	240 980,66
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/St André Babi Extra	49 937,23	49 937,23	49 937,23	49 937,23
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/St André Babi Péri	49 239,50	49 239,50	49 239,50	49 239,50
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL LSCA/Aspremont	3 560,97	3 560,97	3 560,97	3 560,97
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Tourrettes Levens Extra	110 634,63	110 634,63	110 634,63	110 634,63
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Tourrettes Levens Péri	127 642,77	127 642,77	127 642,77	127 642,77
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Aspremont Périscolaire	9 903,45	9 903,45	9 903,45	9 903,45
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie St Martin du Var Extra	30 076,33	30 076,33	30 076,33	30 076,33
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie St Martin du Var Péri	40 873,02	40 873,02	40 873,02	40 873,02
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Colomars Ado	28 779,10	28 779,10	28 779,10	28 779,10
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Levens Ado	42 633,87	42 633,87	42 633,87	42 633,87
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Saint André Ado	30 114,09	30 114,09	30 114,09	30 114,09
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon Ado	14 471,68	14 471,68	14 471,68	14 471,68
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Ado	20 662,00	20 662,00	20 662,00	20 662,00

Annexe 1 Cej

Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/St Blaise Ado	9 140,01	9 140,01	9 140,01	9 140,01
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/Tourrettes Levens	3 621,87	4 049,83	4 008,44	3 966,25
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/La Trinité Li calinous	5 371,58	5 550,00	5 493,30	5 435,47
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/Castagniers la Barboteuse	696,78	2 162,06	2 139,97	2 117,44
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/St André	1 388,99	4 254,34	6 124,89	6 060,41
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/St Martin du Var			2 194,75	4 999,85
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Mairie de Levens	1 824,86	1 824,86	1 824,86	1 824,86
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Mairie de la Trinité	21 339,23	24 840,93	24 840,93	24 840,93
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Sivom/St André	1 178,76	1 815,14	1 815,14	1 815,14
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Sivom/Tourrettes Levens	1 645,73	2 243,94	2 243,94	2 243,94
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Mairie de St Blaise	4 631,78	4 631,78	4 631,78	4 631,78
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais Assistants Maternels	RAM Sivom	48 123,74	60 843,54	71 348,12	75 502,66
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Séjours	CV Mairie Colomars	198,57	198,57	198,57	198,57
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Séjours	Mini Camps Sivom	12 485,23	12 485,23	12 485,23	12 485,23
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte Garderie	HG Sivom/La Trinité Interval Formation	3 096,60	18 126,62	23 449,08	23 449,08
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte Garderie	HG Sivom/SMV Interval Formation			7 097,65	18 436,43
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Accueil Jeunes	Accueil Jeune St André	44 420,78	44 420,78	44 420,78	44 420,78
Action nouvelle	Accueil Enfance	Micro Crèche	Micro crèche Aspremont		12 852,39	36 307,63	36 307,63
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Levens la Ritournelle	83 186,99	89 211,62	89 732,93	89 732,93
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Castagniers la Barboteuse	11 337,98	12 860,31	13 709,83	13 709,83
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Colomars les P'tits Bouts	0,00	8 112,02	9 166,66	9 166,66
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/La Trinité Li Calinous	93 609,65	101 361,00	101 970,86	101 970,86
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/St André la Grenouillère	19 125,93	35 490,13	37 345,38	37 345,38
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/St Martin du Var l'Oustalet	3 852,90	5 138,96	27 647,02	64 855,46
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Tourettes Levens	81 611,51	99 451,99	100 001,31	100 001,31
Action nouvelle	Pilotage Enfance	Formation BAFA BAFFD	BAFA	0,00	4 513,91	4 513,91	4 513,91
Action nouvelle	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordination	262 432,64	262 432,64	262 432,64	262 432,64
Total actions nouvelles				1 909 395,77	2 023 086,26	2 101 359,27	2 156 679,10

Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Castagniers Périscolaire	8575,69	8575,69	8575,69	8575,69
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Colomars Extra	6504,62	6504,62	6504,62	6504,62
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Levens Extra	23814,45	23814,45	23814,45	23814,45
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Levens Péri	27832,6	27832,6	27832,6	27832,6

Annexe 1 Cej

Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Aspremont Extra	14906,22	14906,22	14906,22	14906,22
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon JR Extra	19058,21	19058,21	19058,21	19058,21
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon JR Périscolaire	17057,4	17057,4	17057,4	17057,4
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Extra	42365,49	42365,49	42365,49	42365,49
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Péri	2819,55	2819,55	2819,55	2819,55
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Saint André Babi Extra	38144,75	38144,75	38144,75	38144,75
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Saint André Babi Péri	89643,37	89643,37	89643,37	89643,37
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie St Martin du Var Extra	64103,05	64103,05	64103,05	64103,05
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie St Martin du Var Péri	86197,18	86197,18	86197,18	86197,18
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Tourrettes Levens Extra	42786,33	42786,33	42786,33	42786,33
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Mairie Tourrettes Levens Péri	145616,73	145616,73	145616,73	145616,73
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Falicon Ado	8668,38	8668,38	8668,38	8668,38
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/La Trinité Ado	3558,26	3558,26	3558,26	3558,26
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	AL Sivom/Saint André Ado	9618,46	9618,46	9618,46	9618,46
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP Sivom/Castagniers la Barboteuse	725,96	725,96	725,96	725,96
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Mairie de Levens	1248,23	1248,23	1248,23	1248,23
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Mairie de St Martin du Var	3172,59	3172,59	3172,59	3172,59
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque St André – Sivom	363	363	363	363
Action antérieure	Accueil Enfance	Relais Assistants Maternels	RAM Sivom	14055,65	14055,65	14055,65	14055,65
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Séjours	CV Mairie Colomars	626,45	626,45	626,45	626,45
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Séjours	CV Sivom regroupé	28907,47	28907,47	28907,47	28907,47
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Castagniers la Barboteuse	42209,51	42209,51	42209,51	42209,51
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/Colomars les P'tits Bouts	97672,14	97672,14	97672,14	97672,14
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/St André la Grenouillère	100635,72	100635,72	100635,72	100635,72
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA Sivom/St Martin du Var l'Oustalet	115255,61	115255,61	115255,61	115255,61
Action antérieure	Pilotage Enfance	Formation BAFA BAFA	BAFA	9143,19	9143,19	9143,19	9143,19
Action antérieure	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordination	73532,28	73532,28	73532,28	73532,28
Total actions antérieures				1 138 818,54	1 138 818,54	1 138 818,54	1 138 818,54
total dégressivité contrat antérieur				0	0	0	0
Total MODULE 1				3 048 214,31	3 161 904,80	3 240 177,81	3 295 497,64

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT

TYPLOGIE	Nom action	2017			2018			2019			2020			2021		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE 1 (01/01/2018)																
Action nouvelle	Accueil de Jeunes – St André	60,00%	1 464	2 440	60,00%	26 264	43 773	60,00%	26 264	43 773	60,00%	26 264	43 773	60,00%	26 264	43 773
Action nouvelle	AL LSCA / CLJ Aspremont	60,00%	3 696	6 160	60,00%	6 799	11 332	60,00%	6 799	11 332	60,00%	6 799	11 332	60,00%	6 799	11 332
Action nouvelle	AL Mairie Aspremont Périscolaire	60,00%	38 532	64 220	60,00%	29 416	49 027	60,00%	29 416	49 027	60,00%	29 416	49 027	60,00%	29 416	49 027
Action nouvelle	AL Mairie Castagniers Périscolaire	60,00%	37 767	62 945	60,00%	21 288	35 480	60,00%	21 288	35 480	60,00%	21 288	35 480	60,00%	21 288	35 480
Action nouvelle	AL Mairie de Colomars Extra	60,00%	26 158	43 597	60,00%	58 168	96 947	60,00%	58 168	96 947	60,00%	58 168	96 947	60,00%	58 168	96 947
Action nouvelle	AL Mairie Colomars Péri	60,00%	104 762	174 603	60,00%	87 256	145 427	60,00%	87 256	145 427	60,00%	87 256	145 427	60,00%	87 256	145 427
Action nouvelle	AL Mairie de Levens Extra	60,00%	40 094	66 823	60,00%	59 332	98 887	60,00%	59 332	98 887	60,00%	59 332	98 887	60,00%	59 332	98 887
Action nouvelle	AL Mairie de Levens Péri	60,00%	77 356	128 927	60,00%	58 146	96 910	60,00%	58 146	96 910	60,00%	58 146	96 910	60,00%	58 146	96 910
Action nouvelle	AL Mairie de Levens Péri	60,00%	23 336	38 893	60,00%	75 038	125 063	60,00%	75 038	125 063	60,00%	75 038	125 063	60,00%	75 038	125 063
Action nouvelle	AL Mairie St Martin du Var Extra	60,00%	117 868	196 447	60,00%	79 118	131 863	60,00%	79 118	131 863	60,00%	79 118	131 863	60,00%	79 118	131 863
Action nouvelle	AL Mairie St Martin du Var Péri	60,00%	47 432	79 053	60,00%	100 960	168 267	60,00%	100 960	168 267	60,00%	100 960	168 267	60,00%	100 960	168 267
Action nouvelle	AL Mairie Tourrettes Levens Extra	60,00%	164 233	273 722	60,00%	139 767	232 945	60,00%	139 767	232 945	60,00%	139 767	232 945	60,00%	139 767	232 945
Action nouvelle	AL Mairie Tourrettes Levens Péri	60,00%	17 192	28 653	60,00%	17 192	28 653	60,00%	17 192	28 653	60,00%	17 192	28 653	60,00%	17 192	28 653
Action nouvelle	AL Sivom/Colomars Ado	60,00%	5 258	8 763	60,00%	12 585	20 975	60,00%	12 585	20 975	60,00%	12 585	20 975	60,00%	12 585	20 975
Action nouvelle	AL Sivom/Falicon Ado	60,00%	21 040	35 067	60,00%	21 040	35 067	60,00%	21 040	35 067	60,00%	21 040	35 067	60,00%	21 040	35 067
Action nouvelle	AL Sivom/La Trinité Ado	60,00%	24 200	40 333	60,00%	24 200	40 333	60,00%	24 200	40 333	60,00%	24 200	40 333	60,00%	24 200	40 333
Action nouvelle	AL Sivom/Levens Ado	60,00%	29 856	49 760	60,00%	29 856	49 760	60,00%	29 856	49 760	60,00%	29 856	49 760	60,00%	29 856	49 760
Action nouvelle	AL Sivom/Saint André Ado	60,00%	2 776	4 627	60,00%	5 920	9 867	60,00%	5 920	9 867	60,00%	5 920	9 867	60,00%	5 920	9 867
Action nouvelle	AL Sivom/St Blaise Ado	60,00%	16 176	26 960	60,00%	40 372	67 287	60,00%	40 372	67 287	60,00%	40 372	67 287	60,00%	40 372	67 287
Action nouvelle	AL Sivom/Aspremont Extra	60,00%	24 376	40 627	60,00%	50 536	84 227	60,00%	50 536	84 227	60,00%	50 536	84 227	60,00%	50 536	84 227
Action nouvelle	AL Sivom/Castagniers – St Blaise Extra	60,00%	31 428	52 380	60,00%	35 888	59 813	60,00%	35 888	59 813	60,00%	35 888	59 813	60,00%	35 888	59 813
Action nouvelle	AL Sivom/Falicon JR Extra	60,00%	44 745	74 575	60,00%	48 249	80 415	60,00%	48 249	80 415	60,00%	48 249	80 415	60,00%	48 249	80 415
Action nouvelle	AL Sivom/Falicon JR Périscolaire	60,00%	35 060	58 433	60,00%	26 400	44 000	60,00%	26 400	44 000	60,00%	26 400	44 000	60,00%	26 400	44 000
Action nouvelle	AL Sivom/La Roquette sur Var Péri	60,00%	77 248	128 747	60,00%	138 720	231 200	60,00%	138 720	231 200	60,00%	138 720	231 200	60,00%	138 720	231 200
Action nouvelle	AL Sivom/La Trinité Extra	60,00%	263 700	439 500	60,00%	206 946	344 910	60,00%	206 946	344 910	60,00%	206 946	344 910	60,00%	206 946	344 910
Action nouvelle	AL Sivom/La Trinité Péri	60,00%	52 980	88 300	60,00%	89 944	149 907	60,00%	89 944	149 907	60,00%	89 944	149 907	60,00%	89 944	149 907
Action nouvelle	AL Sivom/St André Babi Extra	60,00%	166 022	276 703	60,00%	129 413	215 688	60,00%	129 413	215 688	60,00%	129 413	215 688	60,00%	129 413	215 688
Action nouvelle	AL Sivom/St André Babi Péri		24			41			55			55			55	
Action nouvelle	BAFA															
Action nouvelle	Coordination		14 ETP			14 ETP			14 ETP			14 ETP			14 ETP	
Action nouvelle	CV Mairie Colomars	82,35%	112 JE	136	82,35%	112 JE	136	82,35%	112 JE	136	82,35%	112 JE	136	82,35%	112 JE	136
Action nouvelle	HG Sivom/La Trinité Interval Formation	23,94%	2 471	10 320	17,23%	2 000	11 610	77,00%	11 227	14 580	77,00%	14 033	18 225	77,00%	14 033	18 225
Action nouvelle	HG Sivom/SMV Interval Formation															
Action nouvelle	LAEP Sivom/Tourrettes Levens		159 h			162 h			180 h			180 h			180 h	
Action nouvelle	LAEP Sivom/La Trinité Li calinous		249 h			255 h			264 h			264 h			264 h	
Action nouvelle	LAEP Sivom/Castagniers la Barboteuse		126 h			87 h			150 h			150 h			150 h	
Action nouvelle	LAEP Sivom/St André					53 h			165 h			240 h			240 h	
Action nouvelle	LAEP Sivom/St Martin du Var											86 h			198 h	
Action nouvelle	Ludothèque Mairie de Levens		282 h			291 h			291 h			291 h			291 h	
Action nouvelle	Ludothèque Mairie de la Trinité		1840 h			1840 h			2080 h			2080 h			2080 h	
Action nouvelle	Ludothèque Sivom/St André		107 h			132 h			176 h			176 h			176 h	
Action nouvelle	Ludothèque Sivom/Tourrettes Levens		132 h			135 h			176 h			176 h			176 h	

Action nouvelle	Ludothèque Mairie de St Blaise	252 h	76,61%	73 260	75,87%	360 h	73 590	80,00%	360 h	74 250	80,00%	360 h	74 580	80,00%	360 h	74 580
Action nouvelle	MA Sivom/Levens la Ritoumelle	56 128	81,42%	56 166	79,62%	55 830	55 913	83,98%	59 664	56 419	84,00%	59 664	56 649	84,00%	59 664	56 649
Action nouvelle	MA Sivom/Castagniers la Barboteuse	45 728	73,79%	45 046	75,01%	44 520	45 913	80,00%	47 585	46 000	80,00%	47 585	46 122	80,00%	47 585	46 122
Action nouvelle	MA Sivom/Colomars les P'tits Bouts	45 046	76,12%	45 046	75,19%	46 000	61 325	80,00%	53 698	66 825	80,00%	53 698	67 122	80,00%	53 698	67 122
Action nouvelle	MA Sivom/La Trinité La Calinous	63 645	78,55%	109 890	80,92%	83 000	110 385	80,00%	89 496	111 375	80,00%	89 496	111 870	80,00%	89 496	111 870
Action nouvelle	MA Sivom/St André la Grenouillère	67 135	74,18%	85 470	74,74%	80 440	99 405	80,00%	89 496	111 375	80,00%	89 496	111 870	80,00%	89 496	111 870
Action nouvelle	MA Sivom/St Martin du Var l'Oustalet	48 911	73,60%	65 934	72,02%	49 500	66 231	80,00%	63 642	79 200	80,00%	63 642	79 552	80,00%	63 642	79 552
Action nouvelle	MA Sivom/Tourrettes Levens	53 923		73 260		53 000	73 590	80,00%	19 142	8 800	77,00%	19 142	24 860	83,91%	19 142	24 860
Action nouvelle	Micro Crèche Aspremont															
Action nouvelle	Mini Camps Sivom	772 JE	83,91%	920	83,91%	772 JE	920	83,91%	772 JE	920	83,91%	772 JE	920	83,91%	772 JE	920
Action nouvelle	RAM Sivom	4,30 ETP							4,98 ETP			5,53 ETP			5,73 ETP	

Action antérieure	AL Mairie Castagniers Périscolaire	37 767	60,00%	62 945												
Action antérieure	AL Mairie Colomars Extra	26 158	60,00%	43 597												
Action antérieure	AL Mairie Levens Extra	40 094	60,00%	66 823												
Action antérieure	AL Mairie Levens Péri	77 356	60,00%	128 927												
Action antérieure	AL Sivom/Aspremont Extra	16 176	60,00%	26 960												
Action antérieure	AL Sivom/Falicon JR Périscolaire	44 745	60,00%	74 575												
Action antérieure	AL Sivom/Falicon JR Extra	31 428	60,00%	52 380												
Action antérieure	AL Sivom/La Trinité Extra	77 248	60,00%	128 747												
Action antérieure	AL Sivom/La Trinité Péri	263 700	60,00%	439 500												
Action antérieure	AL Sivom/Saint André Babi Extra	52 980	60,00%	88 300												
Action antérieure	AL Sivom/Saint André Babi Péri	166 022	60,00%	276 703												
Action antérieure	AL Mairie St Martin du Var Extra	23 336	60,00%	38 893												
Action antérieure	AL Mairie St Martin du Var Péri	117 868	60,00%	196 447												
Action antérieure	AL Mairie Tourrettes Levens Extra	47 432	60,00%	79 053												
Action antérieure	AL Mairie Tourrettes Levens Péri	164 233	60,00%	273 722												
Action antérieure	AL Sivom/Falicon Ado	5 258	60,00%	8 763												
Action antérieure	AL Sivom/La Trinité Ado	21 040	60,00%	35 067												
Action antérieure	AL Sivom/Saint André Ado	29 856	60,00%	49 760												
Action antérieure	LAEP Sivom/Castagniers la Barboteuse	126 h														
Action antérieure	Ludothèque Mairie de Levens	282 h														
Action antérieure	Ludothèque Mairie de St Martin du Var	690 h														
Action antérieure	Ludothèque St André – Sivom	107 h														
Action antérieure	RAM Sivom	4,30 ETP														
Action antérieure	CV Mairie Colomars	112 JE	82,35%	136 JE												
Action antérieure	CV Sivom regroupé	1 746 JE	83,14%	2 100 JE												
Action antérieure	MA Sivom/Castagniers la Barboteuse	45 728	81,42%	56 166												
Action antérieure	MA Sivom/Colomars les P'tits Bouts	45 046	73,79%	61 050												
Action antérieure	MA Sivom/St André la Grenouillère	67 135	78,55%	85 470												
Action antérieure	MA Sivom/St Martin du Var l'Oustalet	48 911	74,18%	65 934												
Action antérieure	BAFA	24														
Action antérieure	Coordination	14 ETP														

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

ANNEXES 3 :FICHE(S) DÉTAILLÉE(S) PAR ACTION

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej, doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Jeunes Sivom / St André de la Roche**

Adresse : 06760 St André de la Roche

Gestionnaire : Sivom Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 2015

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : 1 464 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 6 903,23 € Montant PS : 790,56 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	43 773 h	43 773 h	43 773 h	43 773 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	26 264 h	26 264 h	26 264 h	26 264 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	110 994	110 994	110 994	110 994
Total des recettes :	110 994	110 994	110 994	110 994
Dont subvention du partenaire :	80 034,39	80 034,39	80 034,39	80 034,39

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil Jeunes (15-25 ans) sur St André de la Roche, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Point Jeunes d'Aspremont (CLJ)**

Adresse : **5 chemin du Campoun – 06790 ASPREMONT**

Gestionnaire : **Association Loisirs séjours Côte d'Azur (LSCA)**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **04/10/2008**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **3 696 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **24 339,96 €** Montant PS : **1 900,84 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	11 332 h	11 332 h	11 332 h	11 332 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	6 799 h	6 799 h	6 799 h	6 799 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	52 805	52 805	52 805	52 805
Total des recettes :	52 805	52 805	52 805	52 805
Dont subvention du partenaire :	41 344,79	41 344,79	41 344,79	41 344,79

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur Aspremont, géré par LSCA

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie d'Aspremont**

Adresse : 06 790 Aspremont

Gestionnaire : Mairie d'Aspremont

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 2009

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 64 220 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 38 532 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 33 992,14 €

Montant PS : 15 763,35 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	49 027 h	49 027 h	49 027 h	49 027 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	29 416 h	29 416 h	29 416 h	29 416 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	52 657	52 657	52 657	52 657
Total des recettes :	52 657	52 657	52 657	52 657
Dont subvention du partenaire :	21 696,66	21 696,66	21 696,66	21 696,66

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire géré par la Mairie d'Aspremont

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (=2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Castagniers**

Adresse : 06670 CASTAGNIERS

Gestionnaire : Mairie de Castagniers

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1998

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 62 945 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 37 767 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 29 207,15 € Montant PS : 18 578,37 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	35 480 h	35 480 h	35 480 h	35 480 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	21 288 h	21 288 h	21 288 h	21 288 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	33 325	33 325	33 325	33 325
Total des recettes :	33 325	33 325	33 325	33 325
Dont subvention du partenaire :	7 477,27	7 477,27	7 477,27	7 477,27

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire géré par la Mairie de Castagniers

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Colomars**

Adresse : 1 rue des Ecoles – 06670 COLOMARS

Gestionnaire : Mairie de Colomars

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 04/01/2006

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 43 597 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 26 158 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 162 359,20 € Montant PS : 13 520,78 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	96 947 h	96 947 h	96 947 h	96 947 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	58 168 h	58 168 h	58 168 h	58 168 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	389 952	389 952	389 952	389 952
Total des recettes :	389 952	389 952	389 952	389 952
Dont subvention du partenaire :	293 714,45	293 714,45	293 714,45	293 714,45

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Extrascolaire géré par la Mairie de Colomars

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Colomars**

Adresse : Colomars

Gestionnaire : Mairie de Colomars

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 04/01/2006

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 174 603 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 104 762 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 138 174,99 €

Montant PS : 45 267,33 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	145 427 h	145 427 h	145 427 h	145 427 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	87 256 h	87 256 h	87 256 h	87 256 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	256 864,21	256 864,21	256 864,21	256 864,21
Total des recettes :	256 864,21	256 864,21	256 864,21	256 864,21
Dont subvention du partenaire :	85 063,37	85 063,37	85 063,37	85 063,37

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire géré par la Mairie de Colomars

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (=2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Levens**

Adresse : 06670 LEVENS

Gestionnaire : Mairie de Levens

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1995

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 66 823 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 40 094 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 89 520,45 € Montant PS : 15 683,94 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	98 887 h	98 887 h	98 887 h	98 887 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	59 332 h	59 332 h	59 332 h	59 332 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	250 694	250 694	250 694	250 694
Total des recettes :	250 694	250 694	250 694	250 694
Dont subvention du partenaire :	150 501,49	150 501,49	150 501,49	150 501,49

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Extrascolaire géré par la Mairie de Levens

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Levens**

Adresse : 06670 Levens

Gestionnaire : Mairie de Levens

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1986

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 128 927 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 77 356 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 47 359,55 € Montant PS : 24 905,06 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	96 910 h	96 910 h	96 910 h	96 910 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	58 146 h	58 146 h	58 146 h	58 146 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	111 718,59	111 718,59	111 718,59	111 718,59
Total des recettes :	111 718,59	111 718,59	111 718,59	111 718,59
Dont subvention du partenaire :	55 859,28	55 859,28	55 859,28	55 859,28

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire géré par la Mairie de Levens

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Saint Martin du Var**

Adresse : 06670 St Martin du Var

Gestionnaire : Mairie de St Martin du Var

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1996

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 38 893 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 23 336 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 57 216,42 € Montant PS : 12 493,07 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	125 063 h	125 063 h	125 063 h	125 063 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	75 038 h	75 038 h	75 038 h	75 038 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	270 597	270 597	270 597	270 597
Total des recettes :	270 597	270 597	270 597	270 597
Dont subvention du partenaire :	154 732,42	154 732,42	154 732,42	154 732,42

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Extrascolaire géré par la Mairie de St Martin du Var

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de St Martin du Var**

Adresse : 06670 St Martin du Var

Gestionnaire : Mairie de St Martin du Var

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1996

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 196 447 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 117 868 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 257 439,26 € Montant PS : 58 663,48 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	131 863 h	131 863 h	131 863 h	131 863 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	79 118 h	79 118 h	79 118 h	79 118 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	305 247,36	305 247,36	305 247,36	305 247,36
Total des recettes :	305 247,36	305 247,36	305 247,36	305 247,36
Dont subvention du partenaire :	135 000	135 000	135 000	135 000

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueils de Loisirs périscolaires gérés par la Mairie de St Martin du Var

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Tourrette Levens**

Adresse : 06690 Tourrette Levens

Gestionnaire : Mairie de Tourrette Levens

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1996

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 79 053 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 47 432 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 231 712,14 €

Montant PS : 25 613,28 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	168 267 h	168 267 h	168 267 h	168 267 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	100 960 h	100 960 h	100 960 h	100 960 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	646 143	646 143	646 143	646 143
Total des recettes :	646 143	646 143	646 143	646 143
Dont subvention du partenaire :	487 724,83	487 724,83	487 724,83	487 724,83

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Extrascolaire géré par la Mairie de Tourrette Levens

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Péri-scolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Mairie de Tourrette Levens**

Adresse : 06690 Tourrette Levens

Gestionnaire : Mairie de Tourrette Levens

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1996

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 289 550 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour péri-scolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 173 730 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 493 615,82 € Montant PS : 74 617,74 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	232 945 h	232 945 h	232 945 h	232 945 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	139 767 h	139 767 h	139 767 h	139 767 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	468 714,16	468 714,16	468 714,16	468 714,16
Total des recettes :	468 714,16	468 714,16	468 714,16	468 714,16
Dont subvention du partenaire :	320 051,02	320 051,02	320 051,02	320 051,02

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire géré par la Mairie de Tournette Levens

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / Colomars**

Adresse : **06670 Colomars**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **2010**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **12 100 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **34 868,36 €** Montant PS : **5 822,74 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	28 653 h	28 653 h	28 653 h	28 653 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	17 192 h	17 192 h	17 192 h	17 192 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	85 527,30	85 527,30	85 527,30	85 527,30
Total des recettes :	85 527,30	85 527,30	85 527,30	85 527,30
Dont subvention du partenaire :	67 193,64	67 193,64	67 193,64	67 193,64

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur Colomars, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / Falicon**

Adresse : **06670 Falicon**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **2006**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **5 258 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **17 636,81 €** Montant PS : **2 596,36 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	20 975 h	20 975 h	20 975 h	20 975 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	12 585 h	12 585 h	12 585 h	12 585 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	81 433,50	81 433,50	81 433,50	81 433,50
Total des recettes :	81 433,50	81 433,50	81 433,50	81 433,50
Dont subvention du partenaire :	64 738,73	64 738,73	64 738,73	64 738,73

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur Falicon, géré par le Sivom VDB depuis 2012.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / La Trinité**

Adresse : **06340 La Trinité**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **2004**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **13 523 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **125 478,38 €** Montant PS : **6 209,14 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	35 067 h	35 067 h	35 067 h	35 067 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	21 040 h	21 040 h	21 040 h	21 040 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	145 291,75	145 291,75	145 291,75	145 291,75
Total des recettes :	145 291,75	145 291,75	145 291,75	145 291,75
Dont subvention du partenaire :	116 838,54	116 838,54	116 838,54	116 838,54

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur La Trinité, géré par le Sivom VDB depuis 2011.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / Levens**

Adresse : **06670 Levens**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **2011**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **13 248 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **50 464,80 €** Montant PS : **6 271,42 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	40 333 h	40 333 h	40 333 h	40 333 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	24 200 h	24 200 h	24 200 h	24 200 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	134 687,48	134 687,48	134 687,48	134 687,48
Total des recettes :	134 687,48	134 687,48	134 687,48	134 687,48
Dont subvention du partenaire :	112 601,83	112 601,83	112 601,83	112 601,83

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur Levens, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / St André de la Roche**

Adresse : **06730 St André de la Roche**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **1999**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **9 548 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **58 990,01 €** Montant PS : **4 579,26 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	49 760 h	49 760 h	49 760 h	49 760 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	29 856 h	29 856 h	29 856 h	29 856 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	198 677,38	198 677,38	198 677,38	198 677,38
Total des recettes :	198 677,38	198 677,38	198 677,38	198 677,38
Dont subvention du partenaire :	165 767,92	165 767,92	165 767,92	165 767,92

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur St André de la Roche, géré par le Sivom VDB depuis 2010.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil adolescents (Al jeunes) existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Adolescents Sivom / St Blaise**

Adresse : **06670 St Blaise**

Gestionnaire : **Sivom Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : **2009**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants : **2 776 h**

Taux d'occupation : **60 %**

Subvention du partenaire : **12 111,12 €** Montant PS : **1 231,27 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique:	9 867 h	9 867 h	9 867 h	9 867 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures enfants :	5 920 h	5 920 h	5 920 h	5 920 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %

Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	32 905	32 905	32 905	32 905
Total des recettes :	32 905	32 905	32 905	32 905
Dont subvention du partenaire :	26 635,37	26 635,37	26 635,37	26 635,37

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs Adolescents sur St Blaise, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / Aspremont**

Adresse : 46 avenue Caravadossi – 06790 Aspremont

Gestionnaire : Sivom Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 2005

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 26 960 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants :

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 32 346,48 €

Montant PS : 8 346,48 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	67 287	67 287	67 287	67 287
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	40 372 h	40 372 h	40 372 h	40 372 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	171 152€	171 152€	171 152€	171 152€
Total des recettes :	171 152€	171 152€	171 152€	171 152€
Dont subvention du partenaire :	104 892,44€	104 892,44€	104 892,44€	104 892,44€

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs extrascolaire sur Aspremont, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Extrascolaire

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / Castagniers + « Marguerite »**

Adresse : Castagniers – St Blaise – La Roquette sur Var

Gestionnaire : Sivom Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 2014

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 40 627 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants :

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 51 286,25€

Montant PS : 11 779,55€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	84 227	84 227	84 227	84 227
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	50 536 h	50 536 h	50 536 h	50 536 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	191 713	191 713	191 713	191 713
Total des recettes :	191 713	191 713	191 713	191 713
Dont subvention du partenaire :	98 371,73	98 371,73	98 371,73	98 371,73

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueils de Loisirs Extrascolaires gérés par le Sivom VDB en Marguerite car plusieurs communes concernées (Castagniers, St Blaise, La Roquette sur Var) durant les Mercredis, et sur Castagniers village durant les vacances scolaires.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Extrascolaire*

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / Falicon (JR)**

Adresse : *6 montée de Verdun – 06950 Falicon*

Gestionnaire : *Sivom val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *2003*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : *52 380 h*

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants :

Taux d'occupation : *60 %*

Subvention du partenaire : *53 886,07 €*

Montant PS : *15 371,83 €*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	59 813 h	59 813 h	59 813 h	59 813 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	35 888 h	35 888 h	35 888 h	35 888 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	166 922	166 922	166 922	166 922
Total des recettes :	166 922	166 922	166 922	166 922
Dont subvention du partenaire :	83 713,84	83 713,84	83 713,84	83 713,84

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs extrascolaire « Jules Romain » sur Falicon, géré par le Sivom VDB depuis 2012.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Périscolaire*

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / Falicon (JR)**

Adresse : *Montée de Verdun - 06890 FALICON*

Gestionnaire : *Sivom Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *2003*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : *74 575 h*

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants :

Taux d'occupation : *60 %*

Subvention du partenaire : *82 731,64 €*

Montant PS : *21 932,71 €*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	80 415 h	80 415 h	80 415 h	80 415 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	48 249 h	48 249 h	48 249 h	48 249 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	95 661,30	95 661,30	95 661,30	95 661,30
Total des recettes :	95 661,30	95 661,30	95 661,30	95 661,30
Dont subvention du partenaire :	62 491,97	62 491,97	62 491,97	62 491,97

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire « Jules Romain » sur Falicon, géré par le Sivom VDB depuis 2012.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	44 000 h	44 000 h	44 000 h	44 000 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	26 400 h	26 400 h	26 400 h	26 400 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	77 415	77 415	77 415	77 415
Total des recettes :	77 415	77 415	77 415	77 415
Dont subvention du partenaire :	60 786	60 786	60 786	60 786

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire sur la Roquette sur Var, géré par le Sivom VDB

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= réel 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Extrascolaire*

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / La Trinité**

Adresse : 06340 La Trinité

Gestionnaire : *Sivom val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 2001

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 128 747 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 77 248 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 261 908,54 €

Montant PS : 38 202,75 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	231 200 h	231 200 h	231 200 h	231 200 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	138 720 h	138 720 h	138 720 h	138 720 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	831 931	831 931	831 931	831 931
Total des recettes :	831 931	831 931	831 931	831 931
Dont subvention du partenaire :	632 904,42	632 904,42	632 904,42	632 904,42

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueils de Loisirs extrascolaires sur la Trinité, gérés par le Sivom VDB depuis 2008.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	344 910 h	344 910 h	344 910 h	344 910 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	206 946 h	206 946 h	206 946 h	206 946 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	604 564,08	604 564,08	604 564,08	604 564,08
Total des recettes :	604 564,08	604 564,08	604 564,08	604 564,08
Dont subvention du partenaire :	435 652,94	435 652,94	435 652,94	435 652,94

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueils de Loisirs périscolaires sur la Trinité, gérés par le Sivom VDB depuis 2008.

2018-2018 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= réel 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Extrascolaire*

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / St André de la Roche (Babi Club)**

Adresse : 06730 St André de la Roche

Gestionnaire : *Sivom val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 1986

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 73 920 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 44 352 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 6 898,35 € Montant PS : 22 376,56 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	149 907 h	149 907 h	149 907 h	149 907 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	89 944 h	89 944 h	89 944 h	89 944 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	428 440	428 440	428 440	428 440
Total des recettes :	428 440	428 440	428 440	428 440
Dont subvention du partenaire :	293 056,85	293 056,85	293 056,85	293 056,85

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisir extrascolaire « Babi Club » sur St André de la Roche, géré par le Sivom VDB depuis 2011.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : *Périscolaire*

Nom de la structure : **Accueil de Loisirs Sivom / St André de la Roche (Babi Club)**

Adresse : 06730 St André de la Roche

Gestionnaire : Sivom Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Date d'ouverture : 1986

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :

Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Capacité théorique : 291 083 h

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017 pour extrascolaire et, 2013 pour périscolaire

Nombre de jours enfants :

Nombre d'heures enfants : 174 650 h

Taux d'occupation : 60 %

Subvention du partenaire : 176 929,72 € Montant PS : 64 388,10 €

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Capacité théorique	215 688 h	215 688 h	215 688 h	215 688 h
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	129 413 h	129 413 h	129 413 h	129 413 h
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	337 764,57	337 764,57	337 764,57	337 764,57
Total des recettes :	337 764,57	337 764,57	337 764,57	337 764,57
Dont subvention du partenaire :	210 461,20	210 461,20	210 461,20	210 461,20

DESCRIPTIF DU PROJET

Accueil de Loisirs périscolaire « Babi Club » sur St André de la Roche, géré par le Sivom VDB depuis 2011.

2018-2021 : Report des données CEJ contractualisées dans le précédent contrat pour 2017 (= 2013)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
de formation(s) Bafa et/ou Bafd existante(s) maintenue(s)
(le financement relève du volet enfance)

DESCRIPTION

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'agents concernés : 24

pour :

Alsh périscolaire

Alsh extrascolaire

accueil jeunes

séjours vacances ou camp adolescents

Subvention du partenaire : 6 903,62 €

Montant PSEJ : 5 352,11

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Nombre total de personnes à former pour :				
Alsh périscolaire	41	55	55	55
Alsh extrascolaire				
accueil jeunes				
séjours vacances ou camp adolescents				
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	22 500	24 750	24 750	24 750
Total des recettes :	22 500	24 750	24 750	24 750
Dont subvention du partenaire :	22 500	24 750	24 750	24 750

DESCRIPTIF DU PROJET

Formations BAFA / BAFD organisées par le Sivom Val de Banquière

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante maintenue ou développée
(le financement relève du volet enfance)

DESCRIPTION

Nature : Enfance & Jeunesse

Personnes chargées de la coordination :

Missions principales : *Coordination des actions sur le territoire du Sivom*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'équivalents temps plein : 14

Subvention du partenaire : 673 378,00 € Montant PSEJ : 335 964,92 €

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'équivalents temps plein :	14	14	14	14
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	700 313,12	728 325,64	728 325,64	757 458,67
Total des recettes :	700 313,12	728 325,64	728 325,64	757 458,67
Dont subvention du partenaire :	700 313,12	728 325,64	728 325,64	757 458,67

DESCRIPTIF DU PROJET

Coordination des actions enfance & jeunesse sur le territoire du Sivom Val de Banquière

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Camps ou Séjours)
existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure organisatrice : **Mairie de Colomars**

Adresse : *Colomars*

Gestionnaire : *Mairie de Colomars*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *SIVOM Val de Banquière*

Périodes de fonctionnement : Vacances scolaires de la Toussaint

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : **8**

Capacité théorique : **136 JE**

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : **112** Taux d'occupation : **82,35 %**

Subvention du partenaire : **3 253,28 €** Montant PSEJ : **780,30 €**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	8	8	8	8
Capacité théorique :	136	136	136	136
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :	112	112	112	112
Taux d'occupation : (%)	82,35 %	82,35 %	82,35 %	82,35 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	5 800	5 800	5 800	5 800
Total des recettes :	5 800	5 800	5 800	5 800
Dont subvention du partenaire :	3 253,28	3 253,28	3 253,28	3 253,28

DESCRIPTIF DU PROJET

Séjours de vacances proposés par la Mairie de Colomars (organisés par le cd06) durant les vacances de la Toussaint

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Camps ou Séjours)
existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure organisatrice : **Séjours Regroupés Sivom VDB**

Adresse : *Saint André de la Roche*

Gestionnaire : *Sivom Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Périodes de fonctionnement : *Vacances scolaires*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : *60*

Capacité théorique : **2 100 JE**

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : *1 746* Taux d'occupation : *83,14 %*

Subvention du partenaire : *97 535,62€* Montant PS : *17 126,72 €*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	51	51	51	51
Capacité théorique :				
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :	2 947	2 947	2 947	2 947
Taux d'occupation : (%)	42,18 %	42,18 %	42,18 %	42,18 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	199 260,82	199 260,82	199 260,82	199 260,82
Total des recettes :	199 260,82	199 260,82	199 260,82	199 260,82
Dont subvention du partenaire :	128 266,98	128 266,98	128 266,98	128 266,98

DESCRIPTIF DU PROJET

Regroupement des séjours de vacances des communes de Falicon, la Trinité, St Martin du Var, St André, organisés par le Sivom Val de Banquière

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : **Halte-Garderie**

Nom de la structure : ***Interval Formation – La Trinité***

Adresse : ***18 chemin de l'Olive – 06340 La Trinité***

Gestionnaire : ***SIVOM Val de Banquière***

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : ***SIVOM Val de Banquière***

Date d'ouverture : ***10/05/2012***

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : **86** Amplitude d'ouverture par jour : **8h**

Nombre d'heures d'ouverture par an : **688 h**

Nombre de places contractualisées : **15**

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **10 320 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : **2 471 h**

Taux d'occupation : **23,94 %**

Subvention du partenaire : **17 122,25€**

Montant PS : **12 265,59€**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	86	108	135	135
Amplitude d'ouverture par jour :	9	9	9	9
Nombre d'heures d'ouverture par an :	774	972	1 215	1 215
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>	15	15	15	15
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>	11 610	14 580	18 225	18 225
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	2 000	11 227	14 033	14 033
Taux d'occupation : (%)	17,23 %	77 %	77 %	77 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	35 500	89 812	112 265	114 510
Total des recettes :	35 500	89 812	112 265	114 510
dont subvention du partenaire :	24 300	26 828,53	33 539,87	35 784,87

DESCRIPTIF DU PROJET

Structure gérée par le Sivom VDB et dispensant des formations dans le cadre de développement de carrière des assistants maternels

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants

DESCRIPTION

Nature : Halte garderie

Nom de la structure : **HG Interval Formation – Saint Martin du Var**

Adresse : *Saint Martin du Var*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *Septembre 2020*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :			54	135
Amplitude d'ouverture par jour :			9	9
Nombre d'heures d'ouverture par an :			486	1 215
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :			10	10
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :			4 860	12 150
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :			3 742	9 720
Taux d'occupation : (%)			77 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :			29 937	79 316
Total des recettes :			29 937	79 316
dont subvention du partenaire :			10 516,02	28 869,20

DESCRIPTIF DU PROJET

*Création d'une halte garderie 10 places à compter de septembre 2020, gérée par le
Sivom VDB*

Fonctionnement : ouverture 9h / jour et 3j / semaine

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **LAEP de Tourrette Levens « A l'Unissons »**

Adresse : *Tourrette Levens*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 2013

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : 159

Nombre d'agents : 2 soit équivalents temps plein : 0,2

Qualifications : *Diplômés PE*

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale Montant PS : 3 729,21 €

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁵ :	162	180	180	180
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	14 500	14 960	15 436	15 928,59
Total des recettes :	14 500	14 960	15 436	15 928,59
Dont subvention du partenaire :	10 650,88	10 619,05	11 030,04	11 456,34

DESCRIPTIF DU PROJET

LAEP géré par le SIVOM Val de Banquière

⁵ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **LAEP de la Trinité « Li Calinous »**

Adresse : La Trinité

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 2006

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : 249 h

Nombre d'agents : 2 soit équivalents temps plein : 0,7

Qualifications : *Diplômés PE*

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale Montant PS : 5 829,09€

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ³ :	255	264	264	264
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	39 000	40 360	41 770	43 233
Total des recettes :	39 000	40 360	41 770	43 233
Dont subvention du partenaire :	32 941,2	33 993,27	35 307,93	36 673,70

DESCRIPTIF DU PROJET

LAEP géré par le SIVOM Val de Banquière

³ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **LAEP de Castagniers « La Barboteuse »**

Adresse : **Castagniers**

Gestionnaire : **SIVOM Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture : 2006

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : **126**

Nombre d'agents : **2** soit équivalents temps plein : **0,2**

Qualifications : **Diplômés PE**

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale Montant PS : **2 949,66€**

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁴ :	87	150	150	150
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	12 500	12 000	12 390	12 793,8
Total des recettes :	12 500	12 000	12 390	12 793,8
Dont subvention du partenaire :	10 432,88	8 382,54	8 718,37	9 066,93

DESCRIPTIF DU PROJET

LAEP géré par le SIVOM Val de Banquière

⁴ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) nouveau

DESCRIPTION

Nom de la structure : **LAEP de St André de la Roche**

Adresse : *Saint André de la Roche*

Gestionnaire : SIVOM Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : *Collectivité Territoriale* Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 01/09/2018

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ² :	53	165	240	240
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE	Diplômés PE
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	4 355,00	13 580,00	19 753,00	20 397,00
Total des recettes :	4 355,00	13 580,00	19 753,00	20 397,00
Dont subvention du partenaire :	3 107,60	9 600,79	13 878,39	14 434,00

DESCRIPTIF DU PROJET

LAEP géré par le SIVOM Val de Banquière
Ouverture du LAEP en septembre 2018

² Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) nouveau

DESCRIPTION

Nom de la structure : **LAEP de St Martin du Var**

Adresse : *Saint Martin du Var*

Gestionnaire : SIVOM Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : *Collectivité Territoriale* Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *01/09/2020*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ¹ :			86	198
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :			Diplômé PE	Diplômé PE
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :			7 130	16 080
Total des recettes :			7 130	16 080
Dont subvention du partenaire :			5 024,93	11 160,53

DESCRIPTIF DU PROJET

LAEP géré par le SIVOM Val de Banquière
Ouverture du LAEP en septembre 2020

¹ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : ***Ludothèque Mairie de Levens***

Adresse : *Levens*

Gestionnaire : *Mairie de Levens*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : **282 h**

Nombre d'agents : 1 soit équivalents temps plein : 0,25

Qualifications : *Ludothécaire*

Subvention du partenaire : 8 902€ Montant PSEJ : **3 312,48 €**

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁶ :	291	291	291	291
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	9 500	9 900	10 300	10 700
Total des recettes :	9 500	9 900	10 300	10 700
Dont subvention du partenaire :	9 500	9 900	10 300	10 700

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par la Mairie de Levens

⁶ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : ***Ludothèque Mairie de la Trinité***

Adresse : La Trinité

Gestionnaire : *Mairie de la Trinité*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : *1 840 h*

Nombre d'agents : *2* soit équivalents temps plein : *1,3*

Qualifications : *Ludothécaire*

Subvention du partenaire : 58 477,38€

Montant PSEJ : 22 974,42€

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁷ :	1840	2080	2080	2080
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	60 361,95	68 235,25	70 440,57	72 723,63
Total des recettes :	60 361,95	68 235,25	70 440,57	72 723,63
Dont subvention du partenaire :	60 361,95	68 235,25	70 440,57	72 723,63

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par la Mairie de La Trinité

Augmentation de l'amplitude d'ouverture à compter de 2019

⁷ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Ludothèque Mairie de St Martin du Var**

Adresse : *St Martin du Var*

Gestionnaire : *Mairie de St Martin du Var*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : *690 h*

Nombre d'agents : *8* soit équivalents temps plein : *0,79*

Qualifications : *Ludothécaire*

Subvention du partenaire : *7 582,09€*

Montant PS : *2 850,37 €*

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ¹⁰ :	768	768	768	768
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :				
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	14 490	14 700	14 950	15 100
Total des recettes :	14 490	14 700	14 950	15 100
Dont subvention du partenaire :	14 490	14 700	14 950	15 100

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par la Mairie de St Martin du Var

¹⁰ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Ludothèque Sivom / St André de la Roche**

Adresse : St André de la Roche

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : 107 h

Nombre d'agents : 2 soit équivalents temps plein : 0,18

Qualifications : *Ludothécaire*

Subvention du partenaire : 6 623,19€

Montant PSEJ : 1 234,19€

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁹ :	132	176	176	176
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	7 400	9 767	10 135	10 518
Total des recettes :	7 400	9 767	10 135	10 518
Dont subvention du partenaire :	7 400	9 767	10 135	10 518

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par le Sivom VDB

⁹ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : ***Ludothèque Sivom / Tourrette Levens***

Adresse : Tourrette Levens

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : 132 h

Nombre d'agents : 2 soit équivalents temps plein : 0,2

Qualifications : *Ludothécaire*

Subvention du partenaire : 12 319,15€

Montant PS : 1 614,29 €

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ¹¹ :	135	176	176	176
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	12 200	15 000	15 500	16 018
Total des recettes :	12 200	15 000	15 500	16 018
Dont subvention du partenaire :	12 200	15 000	15 500	16 018

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par le Sivom VDB

¹¹ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Ludothèque ou LAEP) existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **Ludothèque Mairie de St Blaise**

Adresse : **St Blaise**

Gestionnaire : **Mairie de Saint Blaise**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : **Sivom Val de Banquière**

Date d'ouverture :

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle : **252 h**

Nombre d'agents : **1** soit équivalents temps plein : **0,22**

Qualifications : **Ludothécaire**

Subvention du partenaire : **8 055,66€**

Montant PSEJ : **2 881,22€**

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et d'heures d'organisation ⁸ :	360	360	360	360
Nombre d'agents :				
Équivalent temps plein :				
Qualifications :	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	11 500	11 885	12 283,9	12 697,23
Total des recettes :	11 500	11 885	12 283,9	12 697,23
Dont subvention du partenaire :	11 500	11 885	12 283,9	12 697,23

DESCRIPTIF DU PROJET

Ludothèque gérée par la Mairie de St Blaise

⁸ Uniquement pour les Laep.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : **La Ritournelle**

Adresse : *Avenue Robert Préaud – 06670 LEVENS*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *30/08/2006*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 11 h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 442 h

Nombre de places contractualisées : 30
(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **73 260 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 56 128 h

Taux d'occupation : 76,61 %

Subvention du partenaire : Collectivité Territoriale

Montant PS : 175 795,94€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 453	2 475	2 486	2 486
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>	30	30	30	30
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>	73 590	74 250	74 580	74 580
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	55 830	59 400	59 664	59 664
Taux d'occupation : (%)	75,87 %	80 %	80 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	577 423	588 971	600 750	612 766
Total des recettes :	577 423	588 971	600 750	612 766
dont subvention du partenaire :	261 792,75	255 375,62	265 810,04	277 826,04

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil sous gestion SIVOM avec maintien de l'activité

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : ***La Barboteuse***

Adresse : 4648 route de la Loubière – 06670 CASTAGNIERS

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *SIVOM Val de Banquière*

Date d'ouverture : *01/01/1986*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 11h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 442 h

Nombre de places contractualisées : 23

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **56 166 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 45 728 h

Taux d'occupation : **81,42 %**

Subvention du partenaire : *Collectivité territoriale* Montant PS : 178 254,44€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	10,9	10,9	10,9	10,9
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 431	2 453	2 463	2 463
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :	23	23	23	23
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :	55 913	56 419	56 649	56 649
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	44 520	47 382	47 585	47 585
Taux d'occupation : (%)	79,27 %	83,98 %	84 %	84 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	440 830	449 645	458 638	467 811
Total des recettes :	440 830	449 645	458 638	467 811
dont subvention du partenaire :	168 268,80	161 027,98	168 882,15	178 775,15

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil sous gestion SIVOM VDB, activité en maintien

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : *Les P'tits Bouts*

Adresse : *10 chemin du Génie – 06670 COLOMARS*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *SIVOM Val de Banquière*

Date d'ouverture : *06/10/2003*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 11 h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 442 h

Nombre de places contractualisées : 25

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **61 050 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 45 046 h

Taux d'occupation : 73,79 %

Subvention du partenaire : Collectivité Territoriale

Montant PS : 168 276,92€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 453	2 475	2 486	2 486
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :	25	27	27	27
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :	61 325	66 825	67 122	67 122
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	46 000	53 460	53 698	53 698
Taux d'occupation : (%)				
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	520 686	531 098	541 720	552 555
Total des recettes :	520 686	531 098	541 720	552 555
dont subvention du partenaire :	259 282,82	208 848,27	218 146	228 981

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil sous gestion SIVOM VDB,
ouverture 2 places supplémentaires en janvier 2019

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : ***Li Calinous***

Adresse : *18 impasse des Oliviers – 06340 La Trinité*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *SIVOM Val de Banquière*

Date d'ouverture : *12/10/1988*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 11 h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 442

Nombre de places contractualisées : 45
(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **109 890 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 83 645 h

Taux d'occupation : 76,12 %

Subvention du partenaire : *Collectivité territoriale* Montant PS : 300 563,77€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 453	2 475	2 486	2 486
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>	45	45	45	45
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>	110 385	111 375	111 870	111 870
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	83 000	89 100	89 496	89 496
Taux d'occupation : (%)	75,19 %	80 %	80 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	785 326	801 032	817 052	833 393
Total des recettes :	785 326	801 032	817 052	833 393
dont subvention du partenaire :	358 492,19	342 878,47	356 862,24	373 203,24

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil sous gestion SIVOM , maintien de l'activité

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : **La Grenouillère**

Adresse : 33 bld du 8 Mai 1945 – 06730 St André de la Roche

Gestionnaire : SIVOM Val de Banquière

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : SIVOM Val de Banquière

Date d'ouverture : 14/02/2000

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 222 Amplitude d'ouverture par jour : 11 h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 442 h

Nombre de places contractualisées : 35
(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **85 470 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 67 135 h

Taux d'occupation : 78,55 %

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale Montant PS : 269 700,75€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 209	2 475	2 486	2 486
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>	45	45	45	45
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>	99 405	111 375	111 870	111 870
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	80 440	89 100	89 496	89 496
Taux d'occupation : (%)	80,94 %	80 %	80 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	820 440	836 848	853 585	870 657
Total des recettes :	820 440	836 848	853 585	870 657
dont subvention du partenaire :	343 802,82	312 433,5	326 994,02	344 066,02

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil sous gestion Sivom VDB
ouverture de 10 places supplémentaires à compter de juin 2018

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi-Accueil

Nom de la structure : **L'Oustalet**

Adresse : *3 avenue Pasteur – 06670 Saint Martin du Var*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *SIVOM Val de Banquière*

Date d'ouverture : *20/09/2004*

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 223 Amplitude d'ouverture par jour : 11 h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 453 h

Nombre de places contractualisées : 27

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **66 231 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 49 500 h

Taux d'occupation : 74,74 %

Subvention du partenaire : *Collectivité territoriale* Montant PS : 183 555,79€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	178	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 453	2 475	1 955	2 486
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :</i>	27	27	42	42
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :</i>	66 231	66 825	82 110	104 412
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	49 500	53 460	63 245	83 530
Taux d'occupation : (%)	74,74 %	80 %	77,02 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	584 355	596 041	719 246	949 923
Total des recettes :	584 355	596 041	719 246	949 923
dont subvention du partenaire :	287 245,91	277 212,89	346 961,11	466 818,55

DESCRIPTIF DU PROJET

Structure sous gestion SIVOM
+ 15 places en septembre 2020

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu
ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi Accueil

Nom de la structure : **MA Intercommunal Tourrette Levens**

Adresse : **71 chemin St Sébastien – 06690 Tourrette Levens**

Gestionnaire : **SIVOM Val de Banquière**

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : **29/10/2012**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : **222** Amplitude d'ouverture par jour : **11 h**

Nombre d'heures d'ouverture par an : **2 442**

Nombre de places contractualisées : **30**

(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique *(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)* : **73 260 h**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : **53 923 h**

Taux d'occupation : **73,60 %**

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale

Montant PS : **206 032,86€**

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	223	225	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 453	2 475	2 486	2 486
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :	30	32	32	32
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :	73 590	79200	79 552	79 552
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	53 000	63 360	63 642	63 642
Taux d'occupation : (%)	72,02 %	80 %	80 %	80 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	592 155	603 997	616 077	628 399
Total des recettes :	592 155	603 997	616 077	628 399
dont subvention du partenaire :	268 096,54	222 485,11	233 002,42	245 324,42

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi-Accueil sous gestion SIVOM
+ 2 places en janvier 2019

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants

DESCRIPTION

Nature : **Micro-Crèche**

Nom de la structure : **Micro-crèche Aspremont**

Adresse : Aspremont

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : *Septembre 2019*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :		80	226	226
Amplitude d'ouverture par jour :		11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an :		880	2486	2486
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi ») :		10	10	10
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :		8 800	24 860	24 860
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :		6 776	19 142	19 142
Taux d'occupation : (%)		77 %	77 %	77 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :		74 706	187 592,97	194 496
Total des recettes :		74 706	187 592,97	194 496
dont subvention du partenaire :		74 706	187 592,97	194 496

DESCRIPTIF DU PROJET

Ouverture de la structure en septembre 2019

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Camps ou Séjours)
existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure organisatrice : **Mini Camps Sivom VDB**

Adresse : *Saint André de la Roche*

Gestionnaire : *SIVOM Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale Nom : Sivom Val de Banquière

Périodes de fonctionnement : Vacances scolaires

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : 20

Capacité théorique : 920 JE

Activité Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2017

Nombre de jours enfants : 772 Taux d'occupation : 83,91 %

Subvention du partenaire : 46 903,95€ Montant PS : 14 024,57€

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)	Année 3 (soit en 2020)	Année 4 (soit en 2021)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	20	20	20	20
Capacité théorique :	920	920	920	920
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :	772	772	772	772
Taux d'occupation : (%)	83,91 %	83,91 %	83,91 %	83,91 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	56 162,55	56 162,55	56 162,55	56 162,55
Total des recettes :	56 162,55	56 162,55	56 162,55	56 162,55
Dont subvention du partenaire :	47 162,47	47 162,47	47 162,47	47 162,47

DESCRIPTIF DU PROJET

Mini Camps organisés par le Sivom Val de Banquière (séjours 4 jours)

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un relais assistants maternels existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nom de la structure : **RAM Sivom Val de Banquière**

Adresse : *St André de la Roche*

Gestionnaire : *Sivom Val de Banquière*

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité Territoriale Nom : *Sivom Val de Banquière*

Date d'ouverture : 01/10/2001

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2017)

Qualification de l'animateur : EJE, animatrice

Durée de travail hebdomadaire : 35 h

Équivalent temps plein : 4,30

Subvention du partenaire : Collectivité territoriale

Montant PS : 92 592,72€

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2018)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2021)
Qualification de l'animateur				
Durée de travail hebdomadaire				
Équivalent temps plein	4,33	4,98	5,53	5,73
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	230 000	262 054	290 996	301 520
Total des recettes :	230 000	262 054	290 996	301 520
Dont subvention du partenaire :	125 398,47	143 671,54	160 168,69	166 167,29

DESCRIPTIF DU PROJET

*RAM de St André de la Roche géré par le Sivom VDB
développement du nombre d'ETP sur les 4 ans accordé en CAS du 12/11/2018*

Annexe 4 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ² 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ³ et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	4€ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil Ados (Al jeunes déclaré Ddcs)	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

³ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 5 : Diagnostic

STATISTIQUES POUR LA COMMUNE : _SIVOM VAL DE BANQUIERE

DONNES CAF ANNEE : 2017

I / DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Population allocataire		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Nombre d'allocataires (bénéficiaires)	5662	203456
Nombre de personnes couvertes	15820	475698
Taux de couverture (nombre d'allocataires / nombre de personnes couvertes)	35.79%	42.77%

Nombre et proportion par tranche d'âge des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus				
INDICATEURS	COMMUNE		DEPARTEMENT	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
* 0 - 2 ans révolus	1121	16.66%	32264	17.96%
* 3 - 5 ans révolus	1101	16.36%	29368	16.34%
* Total des 0 - 5 ans	2222	33.03%	61632	34.30%
* 6 - 11 ans révolus	2371	35.24%	62725	34.91%
* 12 - 17 ans révolus	2135	31.73%	55327	30.79%
* Total des 6 - 17 ans	4506	66.97%	118052	65.70%
* Nombre total enfants 0 à 17 ans	6728	100.00%	179684	100.00%

Nombre et proportion par tranche d'âge des enfants bénéficiaires de l'AEEH				
INDICATEURS	COMMUNE		DEPARTEMENT	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
* 0 - 2 ans révolus	ND	1.19%	62	1.42%
* 3 - 5 ans révolus	11	6.55%	386	8.83%
* Total des 0 - 5 ans	13	7.74%	448	10.25%
* 6 - 11 ans révolus	73	43.45%	1947	44.56%
* 12 - 17 ans révolus	82	48.81%	1974	45.18%
* Nombre total enfants 0 à 17 ans AEEH	168	100.00%	4369	100.00%

II / DONNEES ALLOCATAIRES SUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL DES ENFANTS

Nombre de bénéficiaires de complément libre choix d'activité à taux plein		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Bénéficiaires du complément libre choix d'activité	0	ND

Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG assistante maternelle pour chaque tranche d'âge		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
* 0 - 2 ans révolus	258	5142
* 3 - 5 ans révolus	50	630

Nombre d'enfants bénéficiaires du CMG garde à domicile pour chaque tranche d'âge		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
* 0 - 2 ans révolus	6	247
* 3 - 5 ans révolus	11	334

Nombre d'assistants maternels agréés indépendants pour les années :		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
2016	126	3383
2017	137	3602

III / STRUCTURES FAMILIALES

Nombre de ménages et situation familiale				
INDICATEURS	COMMUNE		DEPARTEMENT	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
* Ménages	3965	100.00%	112761	100.00%
* Couples	2869	72.36%	76498	67.84%
* Monoparentaux	1096	27.64%	36263	32.16%
* Bénéficiaires du RSA Majo (ex API)	ND	0.10%	150	0.13%

Situation familiale et taille des familles allocataires		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
% allocataires avec enfants (famille) parmi l'ensemble des allocataires	66.60%	51.04%
% familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants	16.87%	16.54%
% familles monoparentales avec 3 enfants ou plus parmi les allocataires isolés avec enfants	12.04%	11.86%

IV / ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Taux d'activité de la population âgée de 25 à 49 ans par sexe		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Taux d'activité	85.50%	78.24%
Taux d'activité féminine	81.35%	73.87%
Taux d'activité masculine	90.92%	84.00%

Population allocataire au chômage		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Nombre allocataires couples monsieur au chômage	164	6290
Nombre allocataires monoparents au chômage	135	5808
Nombre allocataires isolés au chômage	215	12702

Répartition de la population par Catégories Socioprofessionnelles		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Nombre de salariés	5922	153013
Nombre de chômeurs	667	30698
Nombre d'étudiants	27	13652
Nombre d'inactifs	1928	95417

Parents en activité				
INDICATEURS	COMMUNE		DEPARTEMENT	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
Nombre et proportion d'enfants de 0 à 5 ans dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif	1393	62.69%	30801	49.98%
Nombre et proportion d'enfants de 6 à 17 ans dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif	3215	71.35%	70743	59.93%

V / NIVEAU DES RESSOURCES

Répartition des familles allocataires en fonction de catégories de QF		
MONTANT QF CNAF	COMMUNE	DEPARTEMENT
0 < ou égal QF < ou égal à 650	2416	121384
651 < ou égal QF < ou égal à 760	532	17668
761 < ou égal QF < ou égal à 1500	1731	40022
QF > ou égal 1501	970	23760

Bénéficiaires de prestations		
INDICATEURS	COMMUNE	DEPARTEMENT
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation de rentrée Scolaire (ARS)	1454	45727
Nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	461	23980
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation de l'Adulte Handicapé (AAH)	508	20759
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus (956 □)	1629	71431

28/11/2018

Source : Sidothèque fiche_commune_et_regroupement

FICHE DIAGNOSTIC 2017 DE LA CAF DES ALPES-MARITIMES SUR LA COMMUNE : SIVOM VAL DE BANQUIERE

AIDE A LA SOLIDARITE

Prestations légales

Répartition des allocataires selon la nature de la prestation	Nombre
RSA majoré	0
Allocation aux adultes handicapés	508
Complément Aah	39
RSA	461
Allocation de soutien familial	252
Allocation journalière de présence familiale	7
Allocation différentielle	50
Revenu minimum d'activité (RMA) et revenu de solidarité (RSO)	.
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	185

Aides individuelles d'Action Sociale

	Pele	Prêts d'honneur	Secours
Nb de familles bénéficiaires	ND	ND	20
Montants	182,94	291,47	8.621,06

Pele : Prestation extra-légale étudiant

Piaap : Prêts d'installation et d'accompagnement à l'accession à la propriété

Fsl : Fonds de solidarité pour le logement

	FSL				Prêts ménager mobiliers		
	Piaap	Accès	Maintien	Total	Prêts ménager	Prêts mobiliers	Total
Nb de familles bénéficiaires	6	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Montants	3.325,07	200,00	91,47	530,00	2.603,86	213,42	721,21

	Piam	Bafa
Nb de familles bénéficiaires	ND	ND
Montants	191,47	182,94

Piam : Prime installation assistante maternelle

Bafa : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs

LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Prestations légales

Répartition des allocataires selon la nature de la prestation	Nombre
Allocation de logement familial	624
Allocation de logement social	478
Aide personnalisée au logement	746

Les éléments sont restitués à partir des données enregistrées et validées dans l'application SIAS.
Ils ne contiennent pas les enregistrements et paiements effectués hors application.

FICHE DIAGNOSTIC 2017 DE LA CAF DES ALPES-MARITIMES SUR LA COMMUNE DE SIVOM VAL DE BANQUIERE

AIDE AUX FAMILLES : Enfance, Jeunesse et accompagnement de la parentalité

Prestations légales

Répartition des allocataires selon la nature de la prestation	Nombre
Allocations familiales	2605
Complément familiale	363
Prestation d'accueil du jeune enfant	1005
Allocation de rentrée scolaire	1454
Allocation de garde à domicile	0
Complément mode de garde assistante maternelle	0
Complément libre choix d'activité	0
Allocation prime naiss ou d'adoption	25

49.098,77 euros d'aides à l'investissement
5.400.957,63 euros d'aides au fonctionnement, dont

Enfance : 2.755.513,61 euros

	Ram	Eaje
Aides au fonctionnement	92.592,72	1.558.580,10
Nb équipements	1	9

Nom Contrat Enfance	Nb actions	Aides au fonctionnement
SIVOM VAL DE BANQUIERE 2G BIS	35	1.104.340,79

Ram : Relais assistantes maternelles
Eaje : Equipement accueil jeune enfant

Jeunesse : 2.622.743,80 euros

	Accueil de loisirs
Aides au fonctionnement	712.924,28
Nb équipements	31

Nom Contrat Enfance Jeunesse	Nb actions	Aides au fonctionnement
SIVOM VAL DE BANQUIERE 2G BIS	57	1.909.819,52

Parentalité : 22.700,22 euros

	Laep	Clas
Aides au fonctionnement	12.507,96	10.192,26
Nb équipements	3	6

Laep : Lieu d'accueil enfant/parent
Clas : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Vie sociale : 0,00 euros

	Centres sociaux et Acf	Fjt
Aides au fonctionnement	0,00	0,00
Nb équipements	0	0

Fjt : Foyer de jeunes travailleurs
Acf : Actions collectives familles

Les éléments sont restitués à partir des données enregistrées et validées dans l'application SIAS.
Ils ne contiennent pas les enregistrements et paiements effectués hors application.

Objet : Fiche diagnostic synthétique du CEJ 2018-2021

Analyse de l'existant et des besoins

Le précédent contrat 2014-2017 a permis de couvrir les besoins d'alors compte tenu du diagnostic effectué en 2013.

Durant la période contractuelle 2014 2017, le paysage territorial a connu des évolutions notoires : augmentation de la démographie, du nombre de familles avec enfants à charge, constructions de logements sur 2 bassins du territoire (Saint-André de la Roche et Plaine du Var). De nombreux projets de constructions sur ces deux bassins à partir de 2018 confirment cette tendance. La population des 0-2 ans est passée de 1042 à 1121 de 2012 à 2017 et celle des 3-11 ans de 4226 à 4593. On note une moyenne de 380 naissances annuelles sur 2016-2017.

Par conséquent, de nouveaux besoins ont et vont émerger tant en places d'accueil individuel du jeune enfant, qu'en accueil de loisirs et accompagnement des parents.

Les demandes d'accueils collectifs (EAJE) et individuels (Assistants Maternelles) sont toujours aussi importantes. Pour la commission d'admission en crèches d'avril 2018, on note 330 enfants en liste d'attente avec 165 enfants libérant une place en septembre 2018.

Les volumes d'accueils périscolaires enfance n'ont cessé d'augmenter sur la période 2014-2017. Le secteur extrascolaire enfance est resté plutôt stable. Concernant le secteur ados, les structures existantes suffisent au besoin.

La création d'un poste de référent parentalité en 2015 a mis en exergue les besoins d'accompagnement des parents sur l'ensemble du territoire, d'où la nécessité d'un maillage territorial concernant les LAEP.

Côté formation, il est important de lever les freins à la formation des publics éloignés de la formation (familles monoparentales, assistante maternelles) en proposant d'accueillir leurs enfants. Le développement et déploiement d'Inter'Val Formation proposant des formations tout en accueillant les enfants en halte-garderie est un axe fort de la politique de formation du syndicat.

Pour la partie : Orientations :

La volonté des élus des communes du sivom est d'accompagner au mieux les familles en proposant des services d'accueil éducatif de qualité.

Aussi, ils souhaitent à travers ce nouveau CEJ améliorer l'offre de service

petite enfance, jeunesse et parentalité afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et rendre attractives leurs communes et accompagner leurs développements.

Pour ce faire, ils prévoient :

- une augmentation du nombre de places en crèche
- une augmentation des amplitudes et capacités d'accueil des ALSH
- la création de LAEP
- tout en maintenant l'offre d'accueils des maisons des jeunes, des séjours, des ludothèques et de l'action pilotage (formations bafa/bafd et coordination du CEJ)

Ainsi secteurs par secteurs :

- **Petite Enfance création de 49 places d'ici 2021**

- **Multi-accueils : les développements prévus sont les suivants :**

Plus 39 places d'ici 2021

Capacité qui passerait de 238 places (fin 2017) à 277 places fin 2021.

→ *Crèche de Saint André de la Roche (report du précédent CEJ)*

Extension de **plus de 10 places** au 2 avril 2018.

- La crèche intercommunale est située sur le bassin descendant du territoire donc très demandée par de nombreux parents se déplaçant professionnellement sur cet axe.
- De plus sur la commune de Saint-André plus de 135 logements ont été créés depuis 2014 et il est prévu plus de 510 logements d'ici 2024. La population des 0-2 ans est passée en 5 ans de 142 à 176. En avril 2018, on recensait 56 demandes d'entrées en crèche pour un départ de 27 enfants en septembre 2018. On recense entre 60 et 70 naissances par an.

→ *Crèche de Colomars (report partiel du précédent CEJ)*

Extension de **plus de 2 places** pour janvier 2019 (sans travaux, optimisation de l'espace).

→ *Crèche de Tourrette-Levens*

Extension de **plus de 2 places** pour janvier 2019 (sans travaux, optimisation de l'espace).

→ *Crèche de Saint Martin du Var (en partie report*

du précédent CEJ qui prévoyait 8 places)

Extension de **plus 15 places** pour septembre 2020.

- Cette crèche est bien positionnée située sur le bassin de vie de la plaine du Var qui se développe (constructions de logements sur le bas des villages de Saint-Blaise, Saint-Martin du Var....).
- La commune a déjà acquis le bâtiment à côté de la structure existante. Dans ces nouveaux locaux, il est prévu l'extension des 15 places, la cuisine sur place, laep et une halte-garderie de 10 places en lien avec le centre de formation Inter'Val Formation.

→ *Microcrèche d'Aspremont*

Extension de **plus 10 places** pour septembre 2019 suite à l'étude de besoin menée par la caf et le Sivom.

- **Lieux d'accueil enfants/parents**

Ouvertures prévues, en lien avec les extensions de crèches pour les communes de Saint André de la Roche (septembre 2018) et Saint Martin du Var (septembre 2020) (reports du précédent CEJ) afin de mailler le territoire et constituer le réseau local de la parentalité. L'accompagnement à la parentalité continuera d'être un axe fort un axe fort de la politique du Sivom Val de Banquière pour 2018-2021. La CAF nous soutient sur ce projet.

- **Centre de Formation et halte-garderie (plus 10 places)**

Capacité qui passerait de 15 places (fin 2017) à 25 places fin 2021

→ *Petite Enfance*

Le Centre de Formation du Sivom Val de Banquière, projet innovant, continuera d'assurer la professionnalisation des assistantes maternelles, la formation des candidates à l'agrément, ainsi qu'une partie du personnel de la petite enfance. Il est prévu l'ouverture d'une halte-garderie sur la commune de Saint-Martin du Var de 10 places en septembre 2020 pour accueillir, principalement, les enfants des personnes en formation.

- **Enfance/Jeunesse**

Secteur périscolaire (enfance)

Toutes les communes du Sivom (sauf Duranus) disposent d'accueils périscolaires déclarés en alsh. Les volumes (présence et fréquentation) ne cessent d'augmenter témoignant des besoins des familles. Le gel de l'activité périscolaire sur la base de 2013 n'est pas en lien avec la réalité des accueils. Il est prévu une augmentation du volume d'activité sur 2018-2021, de plus certaines communes souhaiteraient que leurs accueils (déclarés après 2013) soient pris en compte dans le Cej (Saint-Blaise, Castagniers, la Trinité...)

Secteur extrascolaire (enfance)

Toutes les communes du Sivom (sauf Duranus) disposent soit directement soit par entente avec la commune voisine d'un accueil extrascolaire déclaré en alsh.

Il est prévu sur la période de 2018 à 2021 :

- L'accueil les mercredis sur la commune d'Aspremont à compter de janvier 2019
- L'accueil sur la commune de Saint-Blaise les petites et grandes vacances scolaires à partir de la Toussaint 2018
- L'accueil les petites et grandes vacances scolaires, les mercredis sur le bas du Village de Colomars sur le quartier de la Manda, à compter de l'été 2019.

Les besoins d'accueils nouveaux convergent vers la partie plaine du Var.

A noter le réajustement des volumes d'activité des accueils périscolaires et extrascolaires sur chacun des alsh existant pour prendre en compte les évolutions de fréquentation qui évoluent à la hausse (présence et nombre)

Secteur jeunesse

Maintien des accueils existants

- **Séjours**

3 actions :

- Séjours intercommunaux : réajustement des volumes d'activité. Les fréquentations sont en baisse du fait des coûts élevés pour les familles et les communes par rapport aux alsh. Une réflexion est menée pour harmoniser vers le bas ces coûts.
- Séjour ski organisé sur la commune de Colomars

- L'accueil l'été sur le mini-camp : maintien de cette action qui rencontre un franc succès chaque année

- **Ludothèque**

Ces équipements sont souvent à proximité des écoles, principalement ouverts durant les temps scolaires. Les volumes d'ouverture ont été réajustés.

- **Pilotage**

→ *Action « Formation »*

Réajustement du volume de bafa bafd prévu

→ *Coordination*

Maintien

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville*, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

Le Plan Local d'Urbanisme a défini de nouvelles zones constructibles sur la commune pour répondre aux besoins d'une population en croissance démographique. De plus, deux zones supplémentaires ont été définies comme zone à urbaniser permettant la construction d'une vingtaine de logements. Les autorisations de construire sont en cours d'instruction

La loi ALUR qui supprime les coefficients d'occupation des sols permet la densification des zones déjà urbanisées.

Plusieurs projets ont déjà été autorisés :

Permis d'aménager quartier du scairan : 8 lots

Permis d'aménager La Prairie : 14 lots

Permis de construire La Cima : 10 Logements

Permis d'aménager Les Hauts d'Aspremont : 6 lots

La Municipalité en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier, la Métropole Nice Côte d'Azur, et Côte d'Azur Habitat réalisera dès 2015 un complexe d'habitation de mixité sociale de 25 Logements

La Commune délivre environ une quinzaine de permis de construire par an

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderies(s)	Garderie (s)		Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis
Écoles maternelles	1 au village	Ecole de la prairie	1			1	56
Écoles élémentaires	1 au village	Ecole de la prairie	1			1	97
Écoles privées en contrat d'association							
Collèges							
Collège international							
Lycées							
L.E.P.							
Lycée technique							

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) :

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) :

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Un terrain de multi-sport réservés aux scolaires, plusieurs terrains de pétanque, un terrain multi-sport ouvert à tous, différentes associations proposent diverses activités de loisirs : Judo, Karaté, Boxe, Danse, Yoga, Gym, Zumba, loisirs créatifs.....

- Un complexe sportif sera réalisé en cours de mandat
- Activités : Judo, boxe, gym, yoga, ,tennis, foot, pétanque,
- Un clos de boules
- Un terrain multi-sports
- Une salle de musculation et fitness

- Un club de tennis (deux terrains + club-house)

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

- Bibliothèque
- Espace loisirs : activités culturelles, de loisirs, et sportives diverses
- Salle des Fêtes
- Chapelle des Pénitents Blancs pour les expositions artistiques
- Activités : loisirs créatifs, chorale, jeux de cartes, ateliers d'écriture
- Nombreuses manifestations de loisirs organisées par le comité des fêtes : lotos, soirées dansantes, concert, etc...

Associations Sportives & Culturelles

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

- Médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeutes, infirmières, pharmacie, psychologue, orthophonistes, ostéopathe, vétérinaires, architecte d'intérieur, géomètre

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)

- Mairie
- Permanence diverses : ligne d'azur, cpam, social (Sivom Val de Banquière + CCAS)

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

ou BIJ intercommunal

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)			
Zone Industrielle (ZI)			
Zone Commerciale (ZC)			

Acquisition par la municipalité d'un bar-tabac pour mise en gérance et exploitation régulière
Location de nombreux locaux communaux à des commerçants afin de maintenir les commerces de proximité
Développement de l'activité touristique

Offre d'accueil :Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	1	ALSH	2
LAEP		AL JEUNES	1
EAJE PUBLIC	projet de microcrèche		
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil d	oui
	oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF ☐ Oui

SEJOURS : tarification dégressive au C ☐ Oui

EAJE : tarification taux efforts ☐ Oui

Alsh périscolaire sur la commune (accueils les matins midi et soirs, déclarés), tarification dégressive selon le quotient familial ; plafonds matin 11€ soir 15 €
Alsh ado géré par l'association LSCA : tarification dégressive selon le quotient familial

Alsh enfance les petites et grandes vacances scolaires accueillant les enfants des communes d'Aspremont Castagniers et Saint-Blaise, gestion assurée par le Sivom Val de Banquière: tarification dégressive selon le quotient familial avec un taux d'effort de 0.9%, plancher 4 €
plafond 15 €

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

augmentation de la population et donc du potentiel d'enfants à accueillir secteur petite enfance
étude de besoin réalisée par la caf et le sivom qui a confirmé le besoin d'une microcrèche 10 places
besoin d'accueils sur la commune exprimés par les parents

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu :

ouverture microcrèche 10 places septembre 2019
accueils alsh les mercredis sur la commune à compter de septembre 2019

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune CASTAGNIERS-Année 2017

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville*, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis
École VILLAGE maternelles et élémentaires	LE VILLAGE	1	1			1	44
École MOULINS Maternelles et élémentaires	LES MOULINS , proche RN 6202	1	1			1	59
Écoles privées en contrat d'association							
Collèges							
Collège international							
Lycées							
J.E.P.							
Lycée technique							

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Au MOULINS: Microsite, jardin d'enfants et Au VILLAGE : microsite , salle des fêtes , 3 courts de tennis , halle des sports , parcours santé , jardin d'enfants

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

Médiathèque aux Moulins

Associations Sportives & Culturelles

tennis , judo , taekwando , danse, chant , gym, chi kong

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
mairie

Services de santé : Planning familial, professions libérales...
infirmières , kiné , dentiste , médecin

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).
alsh ado du SIVOM à Saint-Blaise

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)	en cours au ROGUEZ proche	12 batiments prévus au PC	à définir	
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	un ram intercommunal	ALSH	2
LAEP	un laep sur la Barboteuse	AL JEUNES	1
EAJE PUBLICS	la Barboteuse		
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale mai 2018

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	Oui
	Oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

 Oui

SEJOURS : tarification dégressive au QF

 Oui

EAJE : tarification taux efforts

 Oui

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Orientation

maintien des accueils périscolaires déclarés matin et soir ainsi que de l'accueil extrascolaire de gestion SIVOM de la journée du mercredi un nouveau bâtiment , indépendant de l'école , en cours de réhabilitation au quartier des Moulins à côté du microsite sera consacré à l'alsh du mercredi Ce nouveau bâtiment pourra permettre l'accueil des enfants de Saint-Blaise et de la Roquette sur Var . Le projet sera achevé en 2019 Proposition d'étudier la déclaration des accueils du midi en alsh à partir de janvier 2019 , les effectifs scolaires sont en hausse (cantine village 77 et moulins 92 en 2017) maintien de l'accueil alsh ado à Saint -Blaise avec une augmentation des amplitudes d'ouverture, si possible

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

maintien des actions existantes avec réajustement des volumes d'activité projet de déclarer en alsh les accueils du midi à partir de septembre 2019

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune XX-Année XX 2017/2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

MAIRIE DE COLOMARS

3 rue Etienne Curti

06670 COLOMARS

Tél. 04 92 15 18 50

Fax 04 93 37 83 43

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel on travaille.

œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

Programme Anné

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaire
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	
Écoles maternelles		2		1	18	) 4
Écoles élémentaires		3		2	30	
Écoles privées en contrat d'association						
Collèges						
Collège international						
Lycées						
L.E.P.						
Lycée technique						

...the ...

I, MILUS, GUR,

Figure 1. The effect of the concentration of the polymer on the gelation time of the epoxy resin.

Page 2

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

Associations Sportives & Culturelles

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

 + 1 MSAP.

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

4 Médecins
2 Fines
1 dentiste
1 pharmacie
6 Infamietas
1 psychologue

Services administratifs et medico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'information de la Jeunesse (BIJ), PAJO (Permanence

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent exercice	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent
Zone d'Activité (ZA)				
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM		ALSH	1
LAEP		AL JEUNES	1
EAJE PUBLICS	1		
EAJE PRIVÉS			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois
10	1	1	9		

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	681,30 €	plancher
	853,33 €	plafond
Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations	3	Sus 10 enfants
Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations	3	

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF 4 pour 4 ans	Matin : entre 5 et 8 €
	Soir : entre 8 et 14 €
SEJOURS : tarification dégressive au QF	entre 15 et 25 €
EAJE : tarification taux efforts	0,06 €/h pour 1 enfant

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

- en grande majorité les demandes des familles sont satisfaites
- des accueils périscolaires et garderie dans chacune des 4 écoles
- 1 ALSH qui accueille durant toute les vacances scolaires (à l'exception de Noël)
- 1 crèche

4 assistantes maternelles sur la commune -

- Compte tenu du coût important du projet d'extension des 6 places supplémentaires (prévision CEF 2018-2017) et du rééquilibrage des places sur le secteur des collines avec le crèche d'Apprentissage, il est prévu une augmentation de 2 places à compter de janvier 2019 (extension dans travaux après avis PIRE)

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles, *formation du personnel*
- ◊ les recommandations. *sécurité des enfants*

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

- *municipalités pour 2019*
- *selon vacances de la Toussaint*
- *parcours de la PIR fin 2018 pour étude extension de 2 places avec les locaux existants*



FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune DURANUS 2017

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...*

3 logements en réhabilitation
pas de dispositif particulier sinon

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis
Écoles maternelles	enfants scolarisés sur Levens						
Écoles élémentaires	enfants scolarisés sur Levens						
L.E.P.							
Collèges	collège de Secteur Tourrette-Levens						
Collège international							
Lycées	lycées de secteur : lycée de l'Est et Thierry Maulnier						
L.E.P.							
Lycée technique							

pas d'écoles sur la commune

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

1 jardin d'enfants et 1 microsite

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

non

Associations Sportives & Culturelles

non

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
pas spécifiquement

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

non

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)
mairie et ccas au sein de l'hôtel de ville

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

Zone d'Activité (ZA)	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

non

Offre d'accueil :Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM		ALSH	
LAEP		AL JEUNES	
EAJE PUBLICS			
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

es familles peuvent profiter des équipements du territoire du Sivom

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

pas d'enfants sur la liste d'attente

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	€
	€

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

SEJOURS : tarification dégressive au QF

EAJE : tarification taux efforts

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

La commune n'a pas d'action spécifique dans le domaine de la petite enfance/enfance/jeunesse ; les enfants utilisent les services sur d'autres communes

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune FALICON -Année 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Projet nouveau groupe scolaire en cours démarrage des travaux début 2020

Projets urbanistiques :

Construction de 2 bâtiments de 11 logements collectifs au 1291, chemin du Faliconnet

Construction de 4 villas et 16 logements collectifs au 652, route de l'aire Saint-Michel

Construction de 18 villas sur 2018

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville*, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)			Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis	
Écoles maternelles	Ecole Jules Romain montée VERDUN 06950 Falicon	1				1	62	
Écoles élémentaires	Ecole Jules Romain montée VERDUN 06950 Falicon	1				1	101	

Écoles privées en contrat d'association									
Collèges									
Collège international									
Lycées									
L.E.P.									
Lycée technique									

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifsTerrain de football, tennis, clos de boules

Équipements culturels : Bibliothèque

Associations Sportives & Culturelles

Football, Tennis, Danse, judo, lien inter-générationel, Poney

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)				
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	oui ram intercommunal	ALSH	2
LAEP		AL JEUNES	1
EAJE PUBLICS			
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé »	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale mai 2018

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	oui
	oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF	Oui
SEJOURS : tarification dégressive au QF	Oui
EAJE : tarification taux efforts	Oui

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

Réaménagement et agrandissement Maison des Jeunes

Projet nouveau groupe scolaire en cours (ouverture sept 2021)

Projet d'aménagement d'un terrain communal (clôture et jeux)

Nouveau fonctionnement restauration scolaire

Ouverture d'une semaine supplémentaire alsh enfance au mois d'août à compter de 2019

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune Levens – Année 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Création d'un service socio-culturel municipal à la maison du Portal, livraison d'un complexe sportif sur le site du Rivet, d'un centre pour autistes à La Madone.

Rénovation intégrale du foyer rural, création de logements à l'ancien presbytère.

Réhabilitation complète du quartier des Traverses avec création d'environ 80 logements dont 30 en résidence seniors et quelques commerces supplémentaires.

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◊ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◊ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◊ d'identifier des relais d'information
- ◊ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◊ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis
Écoles maternelles	Route Duranus + Plan du Var	2	2	1	1	1	60
Écoles élémentaires	La Forge + Plan du Var	2	2	1	1	1	80
Écoles privées en contrat l'association							
Collèges							
Collège international							
Lycées							
L.E.P.							
Lycée technique							

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Piscine, gymnase, terrains de sport, clubs et associations sportives, stade de foot....

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

Bibliothèque, ludothèque, Maison du Portal, cinéma, théâtre...

Associations Sportives & Culturelles

Tissu associatif très développé sur le territoire de la Commune

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, dentiste.

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)

Mairie principale et annexe, La poste, CCAS,

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Maison des jeunes,

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)	60	10	300	Evolution à la hausse
Zone Industrielle (ZI)				

Projet d'habitat mixte, commerces et services de proximité sur le site des Traverses,
Ouverture d'un centre pour autistes sur le site de La Madone.
Rénovation du Foyer Rural et création d'un centre socio-culturel.
Offre d'accueil :Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	OUI	ALSH	OUI
LAEP	NON	AL JEUNES	OUI
EAJE PUBLICS	OUI		
EAJE PRIVES	NOIN		
Micro crèches Paje	NON		
MAM	NON		

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale mai 2018

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	oui
	oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF	Feuille1
	Oui
SEJOURS : tarification dégressive au QF	Oui
EAJE : tarification taux efforts	Oui

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Fort développement de la demande / des besoins en matière d'accueil de loisirs péri et extra scolaires, Mais une offre qui devient tendue à raison des difficultés de recrutement. Modification des plages d'accueil de la Maison des jeunes afin qu'il y ait adéquation entre l'offre et la demande.

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ
Retour à la semaine scolaire de 4 jours sur une année pleine, avec des conséquences sur la réorganisation des familles et des besoins en terme d'accueils péri et extra scolaires.
Mise en application d'un nouveau Projet Educatif Territorial 2018/2021 – Mise en place des mercredis éducatifs.

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune de LA ROQUETTE SUR VAR - ANNEE 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le com-
œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

*Politique de la ville ; Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Renaturation Urbaine (ORU), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS),
Programme ANRU*

Le PLU est toujours en élaboration avec la Métropole NCA à ce jour.

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◊ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◊ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◊ d'identifier des relais d'information
- ◊ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◊ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaire	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre enfant accueillis -
Écoles élémentaires	au village route des Amandiers	1	1			1	environ 45/jor
Écoles élémentaires	au hameau de Baus-Roux, Pont Charles Albert	1	1			1	environ 41/jor
Écoles privées en contrat d'association							
Collèges							
Collège international							
Lycées							
L.E.P.							
Lycée technique							

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent recensement	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent
Zone d'Activité (ZA)				
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	ALSH	1
LAEP	AL JEUNES	
EAJE PUBLICS		
EAJE PRIVES		
Micro crèches Paje		
MAM		

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois
0					

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

€
€

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations

--

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations

--

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

plancher matin : 1,5 € / plancher soir : 8 €
plafond matin : 8 € / plafond soir : 12 €

ALSH : tarification dégressive au QF

--

SEJOURS : tarification dégressive au QF

--

EAJE : tarification taux efforts

--

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune SAINT ANDRE DE LA ROCHE – 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville*, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

attentes du plu intercommunal

création prévue sur la période de 2018 à 2023 de plus de 660 logements

extension prévue des écoles maternelles (+2 classes) et primaires (plus 4 classes)

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)			Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis	
Écoles maternelles	Le Plan (+ abadie)	1 (+1)	1 (+1)			3		
Écoles élémentaires	village + colline	3	3			4	730	
Écoles privées en contrat d'association	-	-						
Collèges	-	-						

Collège international	-	-				
Lycées	-	-				
L.E.P.	-	-				
Lycée technique	-	-				

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

33

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

4

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Piscine, salle d'évolution du centre de loisirs, stade de foot, dojo, microsites.

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

Médiathèque, théâtre, ludothèque

Associations Sportives & Culturelles

oui bon tissu associatif

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

en 2019 ouverture d'un espace de vie sociale

présence d'un accueil de jeunes et d'un alsh ados

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

oui médecins, kinésithérapeutes,,,

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)

pmi, maison du département, ccas, msd, inspection académique,,,

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'information de la Jeunesse (BIJ), PAIO (Permanence d'Accueil d'information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

IJ intercommunal

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

Zone d'Activité (ZA)	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone Industrielle (ZI) la Vallière				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	1	ALSH	2
LAEP	création en 2018	AL JEUNES	2
LAJE PUBLICS	1		
LAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

oui
oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

--

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

--

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

Oui

SEJOURS : tarification dégressive au QF

Oui

EAJE : tarification taux efforts

Oui

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialité du territoire) :

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

besoins en accueils petite enfance en augmentation constante

besoins en accueils alsh péri et extra scolaires en augmentation constante
besoins d'accueillir, d'accompagner les ados
accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants en proposant des espaces dédiés et des professionnels à l'écoute

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

extension de la crèche pour les besoins immédiats et futures (+ 10 places en 2018 capacité d'accueil portée à 45 places)
création d'un laep en 2018
augmentation des capacités d'accueils péri et extra scolaires secteurs enfance et jeunesse

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune SAINT-BLAISE -Année 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* Politique de la Ville, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

La commune dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé.

Elle fait partie de la Métropole Nice Côte d'Azur et sera donc intégrée dans le plan local d'urbanisme métropolitain en cours d'élaboration.

Hormis la ZAC de la Saoga, 125 logements de prévus dont 80 déjà occupés.

II – LOCALISATION DE STRUCTURES, EQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		sites Périscolaires
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	
Écoles maternelles	Ecole Marcel Pagnol SAINT-BLAISE (1 classe en plus septembre 2018)	1	1			1
Écoles élémentaires						
Écoles privées en contrat d'association						
					Matin : 23 Soir : 42 midi 109	

Collèges	Collège René Cassin TOURRETTE LEVENS Collège Ludovic Bréa SAINT MARTIN DU VAR pour le quartier Saint- Blaise La Plaine	2				
Collège international						
Lycées	Lycée Guillaume Apollinaire 06100 NICE Lycée Thierry Maulnier 06200 NICE pour le quartier Saint-Blaise La Plaine	2				
L.E.P.						
Lycée technique						

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs : Piscine, gymnase, terrains de sports, divers ...

Terrain multisports et départ de parcours santé

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre...

Cinéma itinérant (dispositif du Conseil Départemental) – Médiathèque – Ludothèque

Associations Sportives & Culturelles

Activités : danse/jazz, arts du cirque, streetching, yoga et zumba organisées par les associations locales.

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

Services de santé : Planning familial, professions libérales...

Services administratifs et médico-sociaux : Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités Départementales (MSD)
Mairie

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAJO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)				
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM		1 ALSH	OUI périscolaire
LAEP	1 proche sur crèche Castagniers	AL JEUNES	oui
EAJE PUBLICS			
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	€
	€

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

--

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

--

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

OUI

SEJOURS : tarification dégressive au QF

OUI

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

ALSH périscolaire (matin-midi-soir) et mercredi géré par le SIVOM Val de Banquière (tarification dégressive)

ALSH extrascolaire géré par le SIVOM Val de Banquière avec transport des enfants depuis le bas de la commune inclus dans la tarification

ALSH Ados MDJ géré par le SIVOM Val de Banquière.

Places sur l'ensemble des crèches gérées par le SIVOM Val de Banquière.

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

Ouverture sur la commune d'un ALSH extrascolaire pendant les vacances scolaires (automne, hiver, printemps, été) à compter de septembre 2018.

Maintien sur la commune des ALSH du mercredi et du périscolaire avec une augmentation significative de l'activité compte tenu d'un accroissement de la population.

Développement de l'action ludothèque : augmentation de l'amplitude d'ouverture.

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune SAINT-MARTIN-DU-VAR-Année 2018

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

80 Logements sociaux -prog l'orangeaie et 110 logements au quartier de la Digue : travaux en cours

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)		Périscolaires	
				Municipales	accueillis	Périscolaires	accueillis
Écoles maternelles	Bvd Digue	1	1 matin et soir	1	40	1	100
Écoles élémentaires	rue Jean moulin	1	1 matin et soir	1	100		250
Contrat d'association							
Collèges	route du collège	1					
Collège international							
Lycées							
A.E.P.							
Lycée technique							

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Nombre de sites couverts : les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

Équipements sportifs et culturels pour les enfants & jeunes

Équipements sportifs: gymnase, stade, city stade, paroi escalade, salles municipales

 8

Équipements culturels : Bibliothèque, ludothèque, médiathèque

 3

Associations Sportives & Culturelles

 40

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
Département 06 - L'envai, PMI....

 4

Services de santé : Planning familial, professions libérales...
Infirmières, dentistes, médecins, labo, labo, radio, pharmacie...

 25

Services administratifs et médico-sociaux : Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), PMI, CRAM, Maison des Solidarités Départementales (MSD), permanences sociales SIVoM Val de Banquière...

 6

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO
(Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

 0

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)	0			
Zone Industrielle (ZI)	0			
Zone Commerciale (ZC)	1	Non significatif		

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	1	ALSH	2
LAEP	0	AL JEUNES	1
EAJE PUBLICS	1		
EAJE PRIVES	0		
Micro crèches Paje	0		
MAM	0		

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	oui
----------------------	-----

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

SEJOURS : tarification dégressive au QF

EAJE : tarification taux efforts

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

secteur petite enfance

la population des 0-2 ans a augmenté de 2012 à 2017 pour passer de 87 à 102

des livraisons de logements sont prévues très prochainement

on dénombre pour la commune de Saint-Martin du Var plus de 22 enfants en liste d'attente en mai 2018

cette structure est positionnée sur un axe de déplacement très fréquenté et sur un bassin de vie (plaine du Var) qui se développe cuisine sur place

secteur formation

InterVal Formation doit avoir une antenne sur ce bassin de vie et pouvoir proposer des formations aux publics éloignés de la formation en donnant la

possibilité d'accueillir leurs enfants sur leur temps de formation (assistantes maternelles, familles monoparentales, allocataires du rsa,...)

Orientation

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Multi-accueil

sur le précédent cej il était prévu une extension de 8 places non réalisée
Il est proposé de reconduire cette extension sur ce cej 2018-2021 et la porter à 15 places à compter de septembre 2020

Laep

Ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents au sein de l'extension septembre 2020 (report du précédent CEJ)
maillage territorial des laep

Formation

Ouverture d'une halte garderie au sein de l'extension septembre 2020 10 places

Plan d'actions

la commune a déjà acquis le bâtiment à côté de la structure existante, l'ouverture laep, halte-garderie et multi-accueil
avec 15 places supplémentaires (soit 42 places) et cuisine sur place est prévue en septembre 2020

FICHE DIAGNOSTIC PARTENAIRES Commune de Tourrette-Levens année 2017

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Dispositifs et projets urbanistiques

Objectif : Connaître les dispositifs* et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

* *Politique de la Ville*, Zone Urbaine Sensible (ZUS), Opération de Réhabilitation Urbaine (OPAH), Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS), MOUS, GUP, Programme Anru...

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés :	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre de garderie(s)	Garderie (s)			Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis	
Écoles maternelles	Village	1				1	140	
École mixte mat et prim	Plan d'Ariou	1				1	45	
École mixte mat et prim	Les Moulins	1				1	45	
École maternelle	L'Abadie	1				1	10	
Écoles élémentaires	Village	1				1	240	
Écoles privées en contrat d'association								
Collèges								
Collège international								

1001

1000

1001

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

oui

Permanence de l'architecte conseil de la commune 2 fois par mois
Permanence du géomètre du cadastre 1 fois par mois

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans : Bureau d'information de la Jeunesse (BIJ), PAJO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation), mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), un alsh Ado et un CIO au sein du collège

oui

Objectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat
Zone d'Activité (ZA)				
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				

Offre d'accueil : Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	oui	ALSH	oui
LAEP	oui	AL JEUNES	oui
EAJE PUBLICS	crèche intercommunale de Tourrette-Levens		
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale mai 2018

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	oui
	oui

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plancher du barème des participations Familiales :

--

Nombre de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des participations Familiales

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

Oui

SEJOURS : tarification dégressive au QF

Oui

EAJE : tarification taux efforts

Oui

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) : **Orientation**

Contenu : orientations définies en concertation avec la Caf au regard des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Cette partie doit décliner :

- ◊ les enseignements de l'état des lieux,
- ◊ les objectifs définis pour la période contractuelle et les résultats attendus,
- ◊ les priorités,
- ◊ les hypothèses de travail ajustées aux moyens disponibles,
- ◊ les recommandations.

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

Retour à la semaine des 4 jours à la rentrée 2017-2018 et interruption des NAP,
Mise en place d'un accueil le matin décalé en alsh à l'Ecole du Plan d'Ariou
projet de 2 places supplémentaires sur la crèche à compter de janvier 2019

I- DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES

Objectif : Connaître les dispositifs et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin d'avoir une vision globale du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)

La Commune de La Trinité est associée, comme les 48 autres communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Document d'urbanisme intercommunal, portant les ambitions du territoire en matière d'habitat, de transports, de développement économique, d'environnement, le PLUM se substitue aux documents d'urbanisme communaux actuels (PLU, POS, cartes communales) et présentera une vision du développement du territoire, transcrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PLUM est aussi un outil juridique qui réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, à partir des grandes orientations déclinées dans le PADD. Le PLUM a vocation à organiser le développement urbain, planifier les projets d'infrastructures, préserver les espaces naturels et agricoles. Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et agricoles. C'est à partir de ces règles que seront instruits les permis de construire et d'aménager.

En intégrant dans son contenu le volet Déplacements, le PLUM tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU), garantissant ainsi la cohérence entre l'aménagement du territoire et les transports. Au-delà des règles d'urbanisme, le PLUM précisera donc les objectifs en matière de déplacements et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en transports actuels et futurs de tous les habitants.

Par ailleurs, le PLUM s'articulera avec le PLH (Programme Local de l'Habitat), qui définit les orientations politiques en termes de développement de l'habitat sur le territoire métropolitain. Le PLH3 est en cours de validation, il sera approuvé en 2018. Le PLUM devra être compatible avec les orientations et les objectifs du PLH3, qui seront traduites en orientations dans le PADD et en dispositions réglementaires.

Programmes immobiliers sur la Commune de La Trinité

Programmes immobiliers livrés durant le dernier Contrat Enfance Jeunesse :

- Immeuble Transparence (Bouygues / Grand Delta - Bd JD Blanqui) : 71 logements mixtes
- Le Jardin Inattendu (Nexity / Erilia) : 38 logements mixtes

Programmes immobiliers en cours de réalisation :

- Logirem (Route de Laghet Baccia Donna) : 36 logements mixtes
- Le Castelli (Tagérim / Logirem - Bd JD Blanqui) : 70 logements mixtes

Programmes immobiliers avec permis de construire accordés :

- Logirem (Route de Laghet Baccia Donna) : 33 logements mixtes
- Kaufman & Broad (Bd JD BLANQUI) : 28 logements

II- LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif : Connaître le nombre et la localisation des différents équipements afin :

- ◇ d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale
- ◇ de repérer les lieux de vie des enfants,
- ◇ d'identifier des relais d'information
- ◇ de connaître le nombre d'enfants scolarisés et si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée.
- ◇ de repérer les acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes.

Établissements scolaires et structures d'accueil périscolaire

Établissements publics et privés	Localisation (commune, quartier)	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Garderie (s)		Périscolaires	
				Nbre de garderie(s) Municipales	Nbre d'enfant(s) accueillis	Nbre de sites Périscolaires	Nbre d'enfant(s) accueillis
Écoles maternelles	- MATERNELLE DENIS DELAHAYE Avenue Sainte Anne	5 écoles maternelles sur le territoire communal de La Trinité	375	5		5	320
	- MATERNELLE CHÊNE VERT Avenue Denis Delahaye - MATERNELLE LA PLANA Bd Maurice Langlet - MATERNELLE VIRA SOULEU Impasse les Gerles - MATERNELLE VICTOR ASSO Bd François Suarez						

Écoles élémentaires	- ELEMENTAIRE DENIS DELAHAYE Avenue Sainte Anne - ELEMENTAIRE CHÊNE VERT Avenue Denis Delahaye - ELEMENTAIRE LA PLANA Bd Maurice Langlet - ELEMENTAIRE LEPELTIER Rue Antoine Scoffier - ELEMENTAIRE VICTOR ASSO Bd François Suarez	5 écoles élémentaires sur le territoire communal de La Trinité	684	5	5	580
Écoles privées en contrat d'association	Néant					
Collèges	- COLLEGE LA BOURGADE Allée des Lucioles	1 collège sur le territoire communal de La Trinité	424			
Collège international	Néant					
Lycées	Néant					
L.E.P.	Néant					
Lycée technique	Néant					

Nombre d'enfants couverts par les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

0

Nombre de sites couverts les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS):

0

Équipements sportifs et de loisirs :

- Palais des Sports, rue Jean Micheo
 - Chapiteau Municipal, boulevard François Suarez
 - Stade du Rostit, boulevard de l'Avenir
 - Stade la Plana, 68 boulevard Picasso
 - Site d'escalade de la carrière
 - 4 boulodromes : boulodrome Bruno Santicchi – Clos Sainte Anne – Clos Vernier – Clos du Cercle de l'Union
 - 9 salles polyvalentes : Eau Vive (x3) – La Plana – Cité du Soleil – Logis Familial – Les Gerles (x2) – Impasse du 8 mai
- Projet : création d'un parcours de santé au Parc du Rostit (livraison septembre 2018)

18

Équipements culturels :

- Médiathèque municipale (+ ludothèque), boulevard François Suarez
 - Ecole de Musique Communale, boulevard François Suarez
- Projet : création d'une salle multi-activités

3

Associations Sportives & Culturelles

- 42 associations sportives
- 24 associations non-sportives

66

Services de santé, administratifs et services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans

Services de santé :

Cardiologue	GALLET Philippe	1 boulevard François Suarez
Dentiste	AZOGUE-COHEN Colette	4 place de La République
Dentiste	BRESCIANI Bernard	45 bis boulevard Général de Gaulle
Dentiste	CLARES GUILLAMON Yannick	5 avenue Jacques Mollet
Dentiste	COURDI Stéphane	5 avenue Jacques Mollet
Dentiste	CREMONINI Ninon	1 boulevard François Suarez
Dentiste	DUPEYRAT FIGUEREDO Christine	27 boulevard François Suarez

76

Dentiste	DUVERNEUIL Laura	5 avenue Jacques Mollet
Dentiste	MATHIEU Antoine	5 avenue Jacques Mollet
Dentiste	MATHIEU Philippe	5 avenue Jacques Mollet
Dentiste	PAILLON DENTAIRE (SCM)	45 bis boulevard Général de Gaulle
Dentiste	PECHEANU Andrei Gabriel	45 bis boulevard Général de Gaulle
Dentiste	PECHEANU Mihail	45 bis boulevard Général de Gaulle
Infirmier	BOUCHER Didier	96 boulevard général de Gaulle
Infirmier	BOUTONNET Joan	1 boulevard François Suarez
Infirmier	BUFFONI Tristan	2 boulevard Stalingrad
Infirmier	DELLA VALLE Ange	2 boulevard Stalingrad
Infirmier	MARTELLO Philippe	96 boulevard général de Gaulle
Infirmière	AUGE Sabrina	1 boulevard François Suarez
Infirmière	CAPOT Stéphanie	66 bis boulevard général de Gaulle
Infirmière	CARASCO Sylvie	96 boulevard général de Gaulle
Infirmière	CHEVALLIER Karine	96 boulevard général de Gaulle
Infirmière	CHEVEREAU Laure	42 boulevard général de Gaulle
Infirmière	DEPAGNEUX Isabelle	42 boulevard général de Gaulle
Infirmière	DJELLAL Zahia	42 boulevard général de Gaulle
Infirmière	EVARD Béatrice	96 boulevard général de Gaulle
Infirmière	LIGONNET Catherine	Le vert passage
Infirmière	PARENT Ludivine	96 boulevard général de Gaulle
Infirmière	SIMON Karine	42 boulevard général de Gaulle
Infirmière	VOLPINI Sylvie	350 chemin Stao Soubiran
Kinésithérapeute	BELOTTI Cédric	66 bis boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	BOULANGER Corinne	66 boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	CAJGFINGER Laurent	66 boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	CERDAN Julie	66 boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	DONISAN Catalin	27 boulevard français suarez
Kinésithérapeute	GAL	27 boulevard français suarez
Kinésithérapeute	GAL Christian	29 boulevard François Suarez
Kinésithérapeute	MACAVEI Claudiu	29 boulevard François Suarez
Kinésithérapeute	MORALES Caroline	66 bis boulevard général de Gaulle
Kinésithérapeute	RACINE Hélène	66 boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	RACINE Stephen	66 boulevard général de Gaulle
Kinésithérapeute	RADU Victor	3 boulevard François Suarez
Kinésithérapeute	RAGONNET Nicolas	3 boulevard François Suarez

Kinésithérapeute	RIERA André Paul	66 boulevard général de gaulle
Kinésithérapeute	SCHWIDERSKI Nicolas	66 bis boulevard général de Gaulle
Kinésithérapeute	TETU Jean Jacques	66 boulevard général de gaulle
Laboratoire	CERBALLIANCE	5 boulevard François Suarez
Laboratoire	LABAZUR	96 boulevard général de Gaulle
Maison de Retraite	Clos des Oliviers	1 avenue Lilas
Médecin Généraliste	ABITBOL Eliane	66 bis boulevard général de Gaulle
Médecin Généraliste	AGALEDES Hervé	66 boulevard général de gaulle
Médecin Généraliste	ATTIA HAMOU Véronique	4 place de la république
Médecin Généraliste	BAILLY AGALEDES Cindy	66 boulevard général de gaulle
Médecin Généraliste	BORJA Albert	Avenue Denis Delahaye
Médecin Généraliste	CALEMCZUK Gaëlle	43 boulevard général de gaulle
Médecin Généraliste	GUICHARD - MOLINARI - BOTTASSO	66 boulevard général de gaulle
Médecin Généraliste	HILLALI Florent	4 place de la république
Médecin Généraliste	ISMAEL Florence	4 place de la république
Médecin Généraliste	MAISON DE SANTE	43 boulevard général de Gaulle
Médecin Généraliste	MARCOTTE Olivier	4 place de la république
Médecin Généraliste	MENEGUZZI Livia	Bâtiment A6, avenue Denis Delahaye
Médecin Généraliste	PILLET Sébastien	43 boulevard général de gaulle
Médecin Généraliste	POLSKI Ladislav	43 boulevard général de gaulle
Ophtalmologue	PARIENTE Anne-Marie	29 boulevard François Suarez
Pharmacie	AUCHAN	2 route de Laghet
Pharmacie	DES ARCADES	4 place de la Républiue
Pharmacie	DES CHENES VERTS	Les Chênes Verts
Pharmacie	MARTIN	96 boulevard général de Gaulle
Psychologue	CRISTOFORI Joël	43 boulevard Général de Gaulle
Psychologue	DI PIZZO Stéphanie	Cité Castors
Psychologue	GUICHARD NELLY	66 boulevard général de gaulle
Psychologue	LEOCARD Jessica	14 vieux chemin de Laghet
Psychologue	SOCHALA Jean-Marc	33 boulevard Général de Gaulle
Radiologue	DUCREUX Dorothee	19 boulevard François Suarez
Radiologue	ODDO Frédéric	19 boulevard François Suarez
Radiologue	ROQUEPLAN François	19 boulevard François Suarez

Services administratifs et médico-sociaux :

MAIRIE DE LA TRINITE – Rue de l'hôtel de ville
 MAIRIE DE LA TRINITE – SERVICES TECHNIQUES – Chemine de l'Oliuaie
 MAIRIE DE LA TRINITE – POLICE MUNICIPALE – Rue de l'hôtel de ville
 MAIRIE DE LA TRINITE – SERVICE COMMUNICATION – Place Pasteur
 MAIRIE DE LA TRINITE – SERVICE EVENEMENTIEL – Boulevard François Suarez
 DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES – PMI – Boulevard général de Gaulle ("La Forge")
 PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA TRINITE NCA – ZI Fuon Santa
 PALAIS DES SPORTS - Impasse Micheo
 CCAS DE LA TRINITE – Rue de l'hôtel de ville
 SIVOM VAL DE BANQUIERE – EMAILI CALINOUS / PETITE ENFANCE – Chemin de l'Oliuaie
 SIVOM VAL DE BANQUIERE – SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE – Rue Antoine Scoffier
 SIVOM VAL DE BANQUIERE – INTERVAL FORMATION – Place Pasteur
 SIVOM VAL DE BANQUIERE – POINT RELAIS PARTICULIER EMPLOI – Boulevard Général de Gaulle
 POLE EMPLOI - Boulevard Général de Gaulle
 LA POSTE - Boulevard Général de Gaulle

Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans :

- Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), Boulevard Général de Gaulle
- Mission Locale Communautaire Nice Côte d'Azur, Boulevard Général de Gaulle
- Maison des Jeunes, Boulevard François Suarez
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO), boulevard Général de gaulle
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Accueils de loisirs avec hébergement

III- VIE ECONOMIQUE

Obiectif : connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant nfluier sur la vie sociale, les déplacements domicile-travail....

3 zones d'activités économiques présentes sur le territoire :

- 2 sites industriels : Riba Roussa, Fuon Santa
- 3 sites artisanaux : Fuon Santa, l'Oli, Baccia Dona
- 1 site commercial : AUCHAN
- 2 sites d'activités : Le Collet du Moulin, et sur la Route de Laghet

Zone d'Activité (ZA)	Nombre d'entreprises	Evolution du nombre d'entreprises en référence à la période du précédent contrat (source INSEE 01/01/2014)	Nombre d'actifs	Evolution du nombre d'actifs en référence à la période du précédent contrat (source INSEE 01/01/2014)
Zone Industrielle (ZI)				
Zone Commerciale (ZC)				
TOTAL	815	+15% (711)	4781	-4% (4999)

cf. tableau du répertoire des entreprises de LA TRINITE par secteur et par taille selon la source INSEE au 01/01/2014)

IV- OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Offre d'accueil :Recenser les structures existantes sur le territoire

RAM	1 intercommunal	ALSH	périscolaires et extrascolaires
LAEP	1 sur l'établissement Li Calinou	AL JEUNES	1
EAJE PUBLICS	1 45 places et une halte gaderie de 15 places		
EAJE PRIVES			
Micro crèches Paje			
MAM			

Besoins identifiés en N-1

Nbre de demandes en attente N-1	Dont attente accueil « Bébé	Dont accueil collectif		Dont accueil familial	
		≤ 160H/mois	> 160h/mois	≤ 160H/mois	> 160h/mois

voir liste d'attente intercommunale

V- ANALYSE DE L'EXISTANT ET DES BESOINS

Implication des enfants, des jeunes et de leurs parents

Dans la définition des besoins : disponibilité et écoute des élus et des administratifs lors des réunions, groupes de travail etc... (comité de quartier, conseil d'école, commission des menus, conseil d'administration du Collège, réunions thématiques)

Dans la mise en œuvre des projets : réunion d'information avec les jeunes et les familles avant chaque séjour
Organisation de journées de découverte des activités de pleine nature pour les familles
Communication sur les activités et les projets pédagogiques
Participation des parents à l'encadrement bénévole de certaines activités

Lors de l'évaluation :

Mixité sociale et accessibilité à tous

Application des tarifs plafonds et planchers (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants :

	oui
	oui

NOMBRE de familles bénéficiaires de l'application du plancher au barème des participations Familiales :

NOMBRE de familles bénéficiaires de l'application du plafond au barème des participations Familiales :

Politique tarifaire appliquée pour l'accueil des enfants et des jeunes (Alsh, séjours vacances) - pratiques :

ALSH : tarification dégressive au QF

SEJOURS : tarification dégressive au QF

EAJE : tarification taux efforts

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

population qui a augmenté et donc réajustements des besoins en accueils alsh
forte demande sur le secteur de la petite enfance

VI- ORIENTATION, AXES DE DEVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTION POUR LA PERIODE CONTRACTUELLE

Orientation

Plan d'actions

Contenu : actions retenues et la programmation de leur mise en œuvre pour la période contractuelle du CEJ

maintien des actions existantes avec réajustement des volumes d'activité

proposition d'une ouverture deux jours par semaine jusqu'à septembre 2019 pour 1 halte-galerie puis 3 jours par semaine jusqu'à fin 2021; capacité d'accueil 15 places

Annexe 6 : Évaluation



Évaluations fin de contrat CEJ volet enfance 2014-2017

Le Coordonnateur CET

N. CARRU

CEJ - Évaluation 1er niveau : Évaluation fin de contrat pour les actions inscrites
Commune ou intercommunalité :
Volet enfance

Période contrat : 2014 - 2017



Nom de l'action :				
Date d'ouverture				
Indicateurs	Situation fin du précédent Contrat Année 2013	Situation fin de Cej Année 2017	Observations écarts	
Caractéristiques de l'action				
Nombre de places agréées Pmi	255	253		Écart lié à l'agrément crèche familiale
Nbre de places conventionnées avec la Caf	255			
Prix de revient à l'acte comparé au prix plafond CNAF	9,59 € / heure > prix plafond Cnaf	9,79 € / heure > prix plafond Cnaf		En 2017, fournitures des couches
Coût de fonctionnement annuel	3 880 695,00 €	4 103 304,90 €		
Montant du reste à charge de la commune	1 688 626,00 €	1 562 016,42 €		
Taux d'occupation comparé au taux cible CNAF	= 73,2% ≥ au taux cible Cnaf	= 76,4% ≥ au taux cible Cnaf		Hors crèche familiale et Halte-garderie Inter'val Formation
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje)	= 11 heures > à 9h/j	= 11 heures > à 9h/j		
Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje)	= 2442 heures	= 2465 heures		

Indicateurs (suite)	Situation fin du précédent Contrat Année 2013	Situation fin de Cej Année 2017	Observations Écarts
Nombre d'équivalent temps plein (ETP)	ETP	ETP	Plus de comptabilisation des etp sur les bilans 2017
Temps de concertation	OUI	OUI	
Temps de formation	OUI	OUI	
Implication des familles dans le projet d'établissement (Eaje)	OUI	OUI	Réunions et rendez-vous par structure avec chacune des familles
Accueil d'enfants en situation de handicap	OUI	OUI	Appel à projet fond public et territoire
Accueil d'urgence (Eaje)	OUI	OUI	
Moyenne des participations familiales	1,66 €/ heure ou jour enfant	1,62 €/ heure ou jour enfant	

Moyens déployés par la Caf

Aide à l'investissement	Plan crèche concerné :	montant :€
Aide au fonctionnement	➤ PsO ou Ps contractuelle 1 149 783,60 € ➤ Fonds propres€	Régularisation 2016 et avances 2017 1 438 000,00 € Appels à projets fond public et territoire 213 357,00 €



Analyse par type d'action - critères -	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Écarts observés
Capacité d'accueil	Objectifs d'accueil : 279 places	Capacité d'accueil atteinte : 253 places	Extensions non réalisées : +6 places de Colomars, +8 places crèche de Saint-Martin du Var, +10 places crèche de Saint-André (réalisées en 2018) Agrément crèche familiale : moins 2 places
Prix de revient	Objectifs de structures dont le prix de revient est $\leq$ au prix de revient plafond : situation 2013 100%	Pourcentage de structures dont le prix de revient est $\leq$ au prix de revient plafond : situation 2017 100%	
Taux d'occupation	Taux d'occupation cible : 70% pour les accueils de jeunes enfants	Taux d'occupation moyen = 76,4 % Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible : 100 %	Hors crèche familiale et Halte-garderie Interval Formation
versité de l'offre	Objectif de structures à l'amplitude journalière $\geq$ à 9h par jour : 100%	Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est $\geq$ à 9 h/jour : 100 %	Hors Halte-Garderie Interval Formation
Accueil d'un public ciblé	Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfant handicapés : 100% des structures en capacité à accueillir ce public	Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap : 100% des structures sont en capacité à accueillir ce public	Appel à projet Sivom sur les compétences petite enfance/animation du territoire



Formules de calcul des indicateurs

Prix de revient à l'acte (Eaje, accueil périscolaire, séjours et camps adolescents) =

Total charges au compte de résultat / Nombre d'actes ou heures payé(e)s par les familles

Taux d'occupation Cej accueil collectif =

Nombre d'heures payées par les familles / nombre d'heures annuelles d'ouverture

Nombre d'heures annuelles d'ouverture = (nombre places PMI X nombre jours ouverture annuel (convention Caf) X nombre heures ouverture journalières (convention Caf))

Taux d'occupation Cej accueil familial =

Nombre d'heures payées par les familles / nombre d'enfants autorisés PMI par assistante maternelle inscrite au budget de la structure au 31/12 x nombre d'heures annuelles d'ouverture



3^{ème} niveau : Évaluation des effets du contrat

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale.

Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, le comité de pilotage devra procéder à la réalisation d'investigations visant à:

- Actualiser les données relatives au contexte local et aux besoins (données du diagnostic)

- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.

Le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés.

Il est demandé que les écarts entre l'offre avant contrat et l'offre au terme du contrat soient, dans la mesure possible, illustrés par une cartographie afin de mesurer le développement .

- Analyser les partenariats existants et développés.





Évaluation fin de contrat CEJ volet jeunesse 2014-2017

Le Coordonnateur CEJ

N. CARRIO

CEJ - Évaluation 1er niveau : Évaluation fin de contrat pour les actions inscrites

Commune ou intercommunalité :

Volet jeunesse

Année **2017**





COMPETENCE ANIMATION SIVOM VAL DE BANQUIERE			
Nom de l'action			
Date d'ouverture			
Indicateurs	Situation fin du précédent Contrat Année 2013	Année 2017	Observations écarts
Caractéristiques de l'action			
Projet conventionné DDSCS : nombre d'enfants	2951	5892	En 2013, une seule déclaration du nombre d'enfants entre accueils extra et péri scolaires alors qu'en 2017 elles sont séparées. Ceci explique la différence importante du nombre d'enfants.
Nombre d'heures conventionnées avec la Caf	1465096	1493869	Total actes facturés (sans les actes liés aux accueils Nap pour 2017) Par rapport à 2016 : • plus de fréquentation sur les accueils périscolaires (les actes réalisés et facturés hors nap sont largement supérieurs aux indicateurs gelés cej) • maintien sur les alsh extrascolaires pour le secteur de l'enfance • secteur jeunesse, maintien des fréquentations par rapport à 2016
Prix de revient à l'acte comparé au prix plafond CNAF	3,045 € / heures supérieur au prix plafond Cnaf	3,75€ / heures > prix plafond Cnaf	sont incorporées les dépenses liées aux accueils Nap (pas en 2013)
Coût de fonctionnement annuel	4 461 032,00 €	5 431 671,00 €	sont incorporées les dépenses liées aux accueils Nap (pas en 2013)
Montant du reste à charge de la commune	2 939 055,00 €	3 292 199,00 €	Hors psej et même remarque que pour la ligne coût de fonctionnement annuel
Taux d'occupation comparé au taux cible CNAF 18/11/15	=% ???? ☐ < ou ☐ ≥ au taux cible Cnaf	=% ☐ < ou ☐ ≥ au taux cible Cnaf	A déterminer....la notion de taux d'occupation est plus difficile à cerner que sur le secteur de la petite enfance car les agréments sont différents selon les types d'accueil et les périodes



Indicateurs (suite)	Situation fin du précédent Contrat Année 2013	Année 2017	Observations écarts
Nombre d'équivalent temps plein (ETP)	146,41 ETP		Plus de comptabilisation des etp sur les bilans 2017
Temps de concertation	OUI	OUI	
Temps de formation	OUI	OUI	Action formation inscrite au cej mais trop restrictive aux bafa bafd
Différenciation des activités selon les tranches d'âge	OUI	OUI	
Implication des jeunes dans le projet éducatif (Accueil loisirs)	OUI	OUI	Réunions d'information et de bilans avec les familles
Accueil d'enfants en situation de handicap	OUI	OUI	Accueil spécifique organisé, soutenu par la caf (convention appel à projets)
Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources	OUI	OUI	Application du principe de taux d'effort (qui diffère selon les temps d'accueils périscolaires ou extrascolaires) et donc de dégressivité des tarifs selon les revenus, avec des planchers et plafonds qui diffèrent selon les gestionnaires et les sites. Pour les Nap, tarification forfaitaire
Moyenne des participations familiales	0,59 €/ jour enfant	0,75 €/ jour enfant	Avec les participations familiales des accueils nap pour 2017

Moyens déployés par la Caf		
Aide à l'investissement	Plan crèche concerné : montant :€	
Aide au fonctionnement	➤ PsO ou Ps contractuelle	513 625,00 €
	➤ Fonds propres	€
		649 346,00 €
		9 200,00 €
		Avec la participation caf pour les nap (avances 2017 et régularisations 2016)
		Appel à projets ados FPT

CEJ - Évaluation 2e niveau : Analyse de la réalisation des objectifs au terme du contrat Années 2014-2017

Nom de l'action : COMPETENCE ANIMATION SIVOM VAL DE BANQUIERE

Analyse par type d'action - critères -	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Écart observés
Capacité d'accueil	Objectifs d'accueil : 1 615 797 heures facturées pour 2017	Capacité d'accueil atteinte : 1 493 689 heures facturées (hors nap), 1 606 811 heures facturées (avec les nap)	Les prévisions étaient dimensionnées ; les volumes d'accueils périscolaires n'ont pas augmenté au cours des années 2014 à 2017 ; ceux des accueils extrascolaires ont été stables.
Prix de revient	3,045 € / heures supérieur au prix plafond Cnaf	3,75€ / heures > prix plafond Cnaf	
Taux d'occupation	=% ??? ☐ < ou ☐ ≥ au taux cible Cnaf	= ... ??% ☐ < ou ☐ ≥ au taux cible Cnaf	A déterminer... la notion de taux d'occupation est plus difficile à cerner que sur le secteur de la petite enfance car les agréments sont différents selon les types d'accueil et les périodes d'accueil
Politique tarifaire	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles : 100%	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources : 1000%	
Attractivité de l'offre	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge : projet éducatif et projets pédagogiques adaptés aux tranches d'âge 100%	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge : projet éducatif et projets pédagogiques adaptés aux tranches d'âge 100%	
Place donnée aux jeunes et/ou aux familles dans l'élaboration et la mise en place des projets	Objectif de structures impliquant les jeunes dans l'élaboration de leur projet : 100%	Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif : 100%	
Accueil d'un public ciblé	Objectifs sur les accueils d'enfant handicapés : ... pouvoir les accueillir dans toutes les structures enfance jeunesse	Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap : potentiellement toutes, formation des animateurs, référent handicap...	Accueil spécifique organisé, soutenu par la caf (convention appel à projets)



Formules de calcul des indicateurs

Prix de revient à l'acte (Eaje, accueil périscolaire, séjours et camps adolescents) =

Total charges au compte de résultat / Nombre d'actes ou heures payé(e)s par les familles

Prix de revient à l'acte (accueil de loisirs, accueil de jeunes) =

Total charges au compte de résultat / Nombre d'heures ouvrant droit à la Pso

Taux de fréquentation Cej accueil de loisirs =

Nombre d'actes (heures) payés annuellement par les familles / amplitude d'ouverture annuelle (convention Caf) x nombre de places (convention Caf)



3^{ème} niveau : Évaluation des effets du contrat

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale.

Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, le comité de pilotage devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données relatives au contexte local et aux besoins (données du diagnostic)

- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.

Le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés.

Il est demandé que les écarts entre l'offre avant contrat et l'offre au terme du contrat soient, dans la mesure possible, illustrés par une cartographie afin de mesurer le développement .

- Analyser les partenariats existants et développés.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La Branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la Branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La Branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la Branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures afin d'assurer l'unité nationale.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle interdit la forme du racisme et de la plus grande. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacun et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empiècherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions ou philosophies politiques et religieuses. Nulla auctoritas non tenetur seipsum accusare. Nul salarié ne peut, notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Il n'y a aucun motif légitime à ce que des salariés au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'elle ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est prosaïque et les restrictions au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terrain d'une société plus juste et plus fraternelle, portée de soins pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de formes d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle se prend en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité en tant qu'elle garantit l'impératif vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : Fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej, doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

Annexe 4 : Les prix plafonds

Annexe 5 : Diagnostic

Annexe 6 : Évaluation